

Alain Smagghe-Eisenstein

DU SECRET À LA MÉMOIRE

Alain Smagghe-Eisenstein

# DU SECRET À LA MÉMOIRE





Alain Smagghe-Eisenstein

**DU SECRET  
À LA MÉMOIRE**

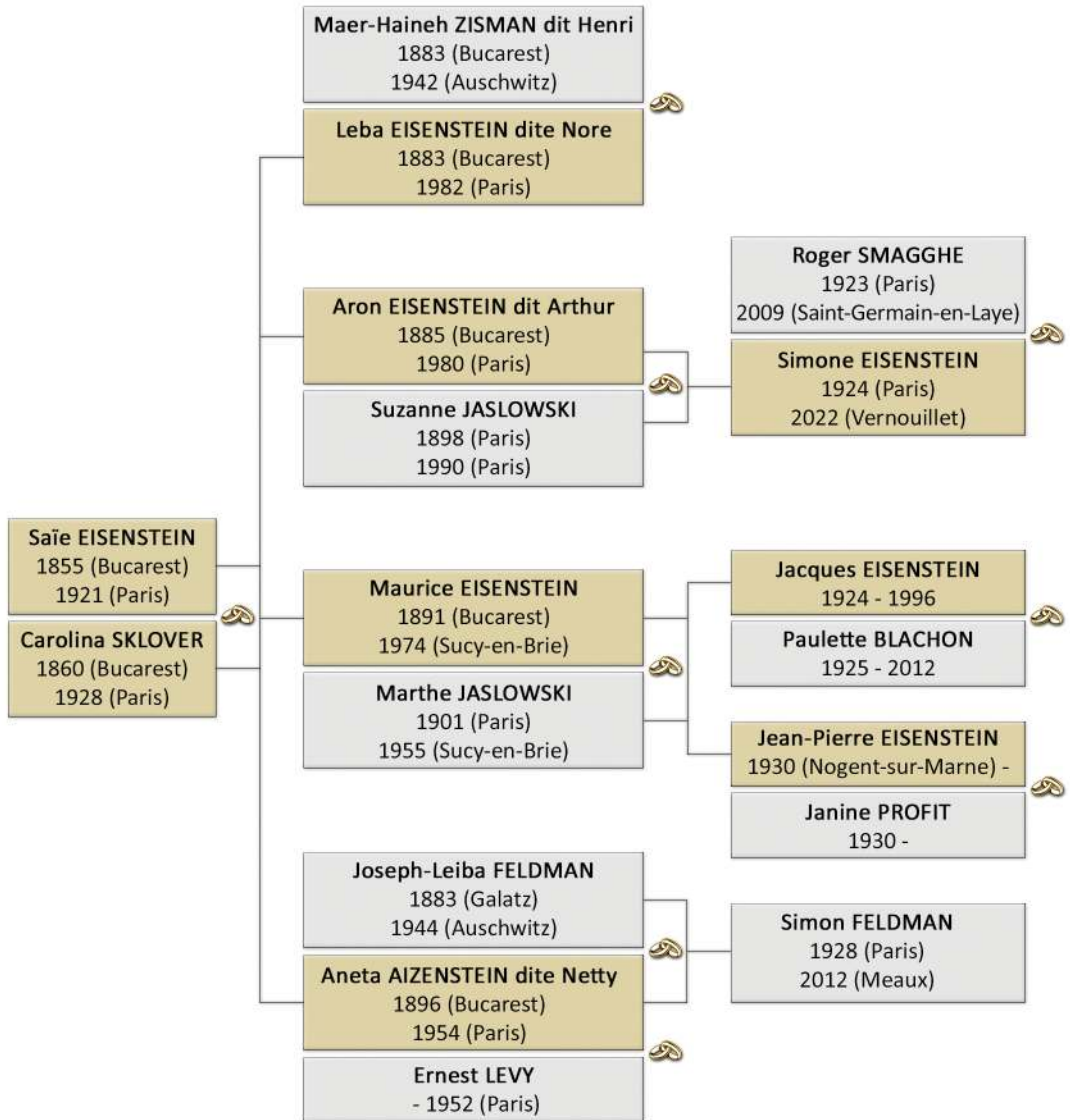


*À mon fils Antoine,  
à mes nièces, neveux et cousins-cousines, proches et  
lointains, enfin retrouvés,  
et à toutes les générations futures de notre famille que  
j'espère nombreuses,*

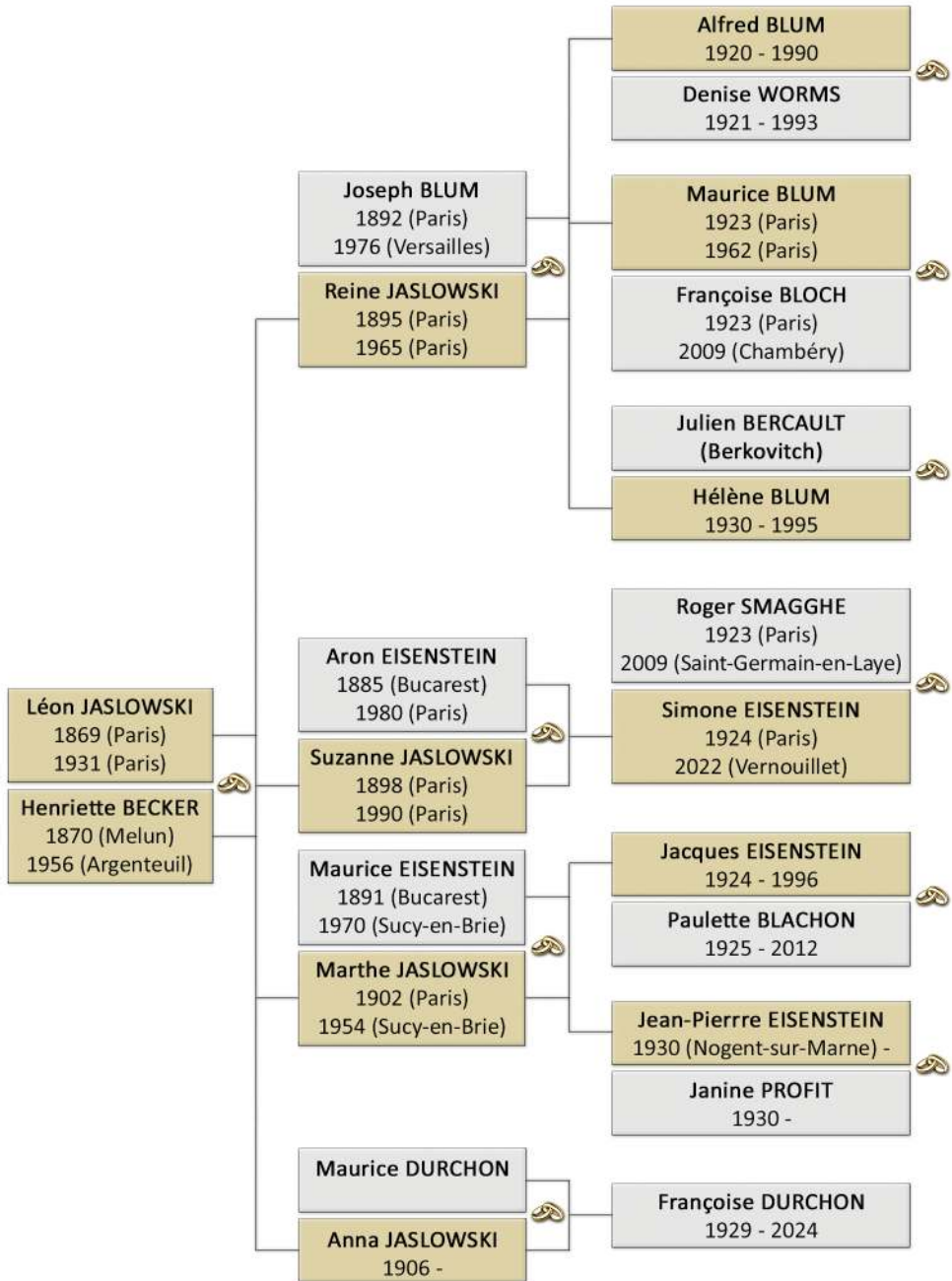


Le passé amène l'avenir.

**Victor HUGO**



## Famille EISENSTEIN - SKLOVER



## Famille JASLOWSKI - BECKER



**N**ous sommes en janvier 2022, le 14 janvier, à l'église Saint-Étienne de Vernouillet, église catholique. À quelques jours près, Maman aurait eu quatre-vingt-dix-huit ans. Elle est décédée le 9 janvier 2022, deux jours avant sa date d'anniversaire.

Ce 14 janvier 2022, je suis immensément triste. J'aimais ma mère plus que tout. J'aimais sa constance, sa douceur et ce que je ressentais chez elle comme une grande capacité de tolérance – ce que mes sœurs assimilaient plutôt à du laxisme ou de l'indifférence. Non, pourtant. Cette tranquillité, qu'elle manifestait en toute circonstance, n'était pas de l'indifférence, je ne le crois pas, mais bien plutôt une juste appréciation de ce qui est important dans la vie et de ce qu'il faut laisser courir. Elle était très consciente du fait qu'elle était vivante et que c'était une chance qu'il ne fallait pas gâcher. À la veille de sa mort, elle disait encore à ma sœur : « Il faut vivre tous les instants jusqu'au bout ». Oui, vivre pleinement et jusqu'au dernier moment.



Simone le 7 décembre 2009 ; elle a 85 ans

Peu avant son décès, Maman aura exprimé ses dernières volontés. Mes deux sœurs et moi, ses trois enfants, avons longtemps hésité à lui poser la question. Finalement je me lance. Sa réponse a été claire : « Je

veux voir un curé et comme je suis catholique, même si je ne suis pas là pour y assister, je préférerais avoir un enterrement catholique, auprès de mon mari et de mes beaux-parents, dans le cimetière parisien de Saint-Ouen. » Ainsi en a-t-elle décidé ; ainsi, bien qu'elle ne fût pas pratiquante, ni nous non plus, avons-nous respecté ses dernières volontés d'avoir une cérémonie et un enterrement selon le rite catholique. Les obsèques auront lieu à l'église Saint-Étienne de Vernouillet, dans les Yvelines, dans la commune où se trouvait la maison que nos parents avaient achetée il y a plus de trente ans.

Mes deux sœurs et moi-même avons décidé d'offrir un dernier hommage à notre mère lors de cette cérémonie. Nous avons écrit ensemble quelque chose qui essaie de retracer sa vie, même si on en connaît très peu finalement : une enfance qu'elle a eue heureuse avec des parents aimants et protecteurs, une adolescence pendant la guerre, puis un mariage assez agité, peu harmonieux, avec un mari, notre père, peu compréhensif et colérique. Nous avons longuement débattu sur l'opportunité de parler de l'époque de la guerre et de comment Maman avait pu la vivre. Mais personnellement je décide de dire quelques mots à ce sujet car je pense qu'il est important de ne pas oublier cette période cruciale, pour elle comme pour toute l'histoire de notre pays. Il me semblait utile et même nécessaire de rappeler ce moment de sa vie, même si ce n'était pas forcément ce qu'elle aurait souhaité.

Justement, j'insiste auprès de mes sœurs pour parler de cette période de la guerre qu'elle a vécue, de 1940 jusqu'en 1945, entre seize et vingt-et-un ans. J'écris

donc et je peaufine un discours, je le répète avec mon épouse, Martine, plusieurs fois, comme au théâtre. Pour finalement oublier mon papier à la maison ! J'avais pourtant pris la peine de l'imprimer en grandes lettres pour pouvoir le lire plus aisément en évitant les hésitations. Étrange, cet oubli ! Mais peu importe, de cet acte manqué, je ferai un atout : je le déclamerai, mon texte, et même si j'oublie certains détails, au moins, il ne sera pas simplement lu, mais véritablement ressenti. Je dis l'essentiel, en essayant, tant bien que mal de retrouver le fil de mon discours laissé chez moi. Tant pis ! J'improvise et je retrouve le principal, je n'en suis que plus convaincant. L'émotion me monte à la gorge. Je m'arrête de parler quelques instants pour reprendre avec une voix un peu tremblante. J'explique comment mes grands-parents ont dû quitter précipitamment Paris pour éviter d'être raflés, comment ils ont trouvé refuge auprès d'une sœur qui était partie en zone libre, à Saint-Étienne-de-Crossey dans l'Isère, comment Maman racontait avoir fait beaucoup de vélo pendant la guerre pour ravitailler le maquis et ses cousins, Alfred et Maurice. Elle a des très beaux souvenirs de cette époque, ils passaient des soirées autour d'un feu de camp, ils chantaient probablement aussi.

De son côté l'homélie du curé de Saint-Étienne est très équilibrée : elle prône l'unité des religions, l'humanité, la fraternité. On trouve tout cela très bien, très correct, respectueux. Avant de mourir, Maman avait rencontré le prêtre et lui avait parlé de son origine juive, de sa conversion au catholicisme après la guerre. Et le

prêtre évoque posément ce changement de religion. Comme Jésus-Christ l'a fait il y a 2 000 ans, dira-t-il !

Après la cérémonie, on se dirige tous vers la maison de Vernouillet, au 19, rue des Pommiers. On a apporté de quoi faire un pique-nique. Pour un 14 janvier, il fait très beau et plutôt bon dehors. Le pâle soleil d'hiver réchauffe un peu et met une note de gaieté et de légèreté dans ce lourd moment. On mange dedans, et aussi dehors, debout. Toute la famille ne tient pas à l'intérieur. Ce sera notre dernier repas tous ensemble dans cette maison familiale que Maman a continué d'habiter jusqu'à ce qu'il lui faille partir à l'Ehpad.

Tandis que je suis en train de manger une tranche de jambon, un de mes neveux vient me voir pour me dire qu'il ne savait pas. Que ne savait-il pas ? Que Maman – sa grand-mère – était juive. Il me faut rappeler que moi-même jusqu'à l'âge de douze ans, au moment de ma communion en 1971, j'ignorais complètement que Maman était d'origine juive et qu'elle s'était mariée avec un catholique pour « ne plus rien avoir à faire avec cette religion juive qui est néfaste », disait-elle. Donc elle ne voulait plus en parler et voulait que ses enfants ne revivent, à aucun prix, la terreur qu'elle avait vécue elle-même durant la guerre et qu'elle avait enfouie au plus profond d'elle-même, jusqu'à la fin de sa vie.

Mon neveu s'étonne de tout ce qu'a vécu sa Mémé, ce qu'il n'a jamais vu et entendu que dans des films. Il apprend qu'elle n'était pas dans un film, mais bien dans la réalité. La dure, très dure réalité. Il découvre l'origine juive d'une de ses deux grand-mères. Cette occultation n'est pas le seul fait de sa grand-mère elle-même, qui ne

voulait pas en parler, mais également de ses propres parents et notamment de ma sœur, sa mère.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui je veux lever ce voile et retracer l'histoire passée sous silence de la branche maternelle de ma famille.

\* \*  
\*

Maman : Simone Eisenstein est née le 11 janvier 1924, officiellement 20 rue Moreau, à Paris, 12<sup>e</sup> arrondissement, juste derrière la Bastille, alors que je lui ai toujours entendu raconter qu'elle était née à l'hôpital des Quinze-Vingts, juste en face. Ses parents habitaient à l'époque au 25, rue des Francs-Bourgeois dans le Marais, au cœur du quartier juif de Paris. Ma grand-mère faisait ses courses dans la fameuse rue des Rosiers, « chez Jo » Goldenberg : c'était une épicerie juive très connue qui n'existe plus maintenant, c'est devenu un magasin de fringues.

Pépé, mon grand-père maternel : d'après ce qu'on m'a toujours dit, Aron est arrivé vers 1900 à Paris, de Bucarest, en passant par Marseille, fuyant les pogroms. Son oncle était déjà sur place et avait déjà créé un atelier de tapisserie dans le faubourg Saint-Antoine. L'arrivée de son neveu est du pain béni pour lui parce qu'il manque de main-d'œuvre pas chère pour son atelier. Son neveu ne parle pas un mot de français, n'a pas de travail, et pas de logement. C'est un migrant parfait, bon pour l'exploitation. L'oncle bienfaiteur va lui offrir un emploi et un hébergement, mais pour ce qui est d'une paye... il faudra qu'il attende encore quelques années.

En effet l'oncle considère que fournir à ce jeune Roumain, qui est venu seul, un travail et surtout un logement alors que la capitale en manque cruellement, justifie que le salaire soit modeste et même longtemps quasi-nul. Aron n'ose pas réclamer, il est jeune, il n'a que quinze ou seize ans.

En tant que garçon aîné de sa fratrie, il n'a qu'une idée en tête – c'est ce que lui ont demandé ses parents – : « Envoie-nous de l'argent afin qu'on puisse sortir de ce pays où les pogroms menacent nos vies ». Au bout de quelques années de dur labeur – les congés payés et la semaine de 40 heures n'existaient pas encore – Aron est arrivé à rassembler petit à petit suffisamment d'argent pour pouvoir payer à ses parents, à ses deux sœurs, Leba et Aneta, et à son jeune frère, Maurice, un voyage depuis Bucarest. Quoiqu'ils soient juifs et émigrés de première génération venus de Roumanie, je n'ai toujours connu mon oncle et mes tantes que sous leur prénom français ou pour mes tantes sous leur diminutif : Leba, nous l'appelions Nore, diminutif de Éléonore peut-être, mais je n'ai retrouvé aucun document qui puisse l'attester ; Aneta se faisait appeler Annette, ou Netty ; quant au jeune frère, j'ignore quel était son prénom officiel à l'état civil, je ne l'ai toujours connu que sous le prénom de Maurice ; mon cousin Michel, son petit-fils, pense qu'il s'appelait Moïse mais il n'en a pas la preuve formelle. Quant à Jean-Pierre, son propre fils, il ne se souvient pas d'un autre prénom que Maurice, de même qu'il ne connaît mon grand-père que sous le prénom d'Arthur, familièrement transformé en Tutur. D'une façon générale, j'ai pu constater tout au long de

mes recherches que, même dans les documents administratifs, les prénoms sont extrêmement flottants et l'orthographe des noms souvent approximative.

Je ne sais pas non plus s'ils sont venus tous ensemble ou s'ils sont arrivés de manière échelonnée. Quand j'interroge mon cousin Jean-Pierre, âgé de quatre-vingt-quinze ans, il me raconte une tout autre version de l'histoire : d'après lui et contrairement à ce que tout le monde pensait dans ma branche familiale, Aron serait venu avec toute la famille, le père Saïe, la mère Carolina et les trois enfants Leba, Aron et Maurice. Ils seraient arrivés à Paris en 1897. Seule Aneta serait née en France, et, chose curieuse, ajoute-t-il, elle aurait gardé un accent roumain car toute la famille, même parlant français, avait cet accent caractéristique, notamment roulant les "R" fortement dans la bouche. Or un document intitulé « Extrait du registre d'immatriculation, application de la loi du 8 août 1893, relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national » indique qu'Aneta Aizenstein [sic], née en 1896, est arrivée à Paris en 1906.

Je constate, en essayant de reconstruire cette histoire, que les mémoires sont faillibles, sélectives et parfois même imaginatives : les récits, tout comme les mythes, comportent de nombreuses variantes, parfois incompatibles ou carrément antagonistes, chacun, souvent, retenant la version qui est à son avantage. Pour ma part, je rapporte la version que j'ai entendue, principalement de la bouche de ma grand-mère, et j'essaie de l'étayer, le plus précisément possible, avec les documents que j'ai pu collecter.


REGISTRE N° 6690

Feuille 27

SERVICE des ÉTRANGERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DE POLICE



**EXTRAIT DU REGISTRE D'IMMATRICULATION**  
(Application de la loi du 8 août 1893.)

2241

En exécution de la loi du 8 août 1893,

Par-devant Nous, Préfet de Police, s'est présenté  
le sieur *S. Feldman* née *Aizenstein Aneta*  
Né le *19.7.1896*, à *Bucarest*  
Nationalité *Roumaine*  
Fils de *Simon*  
et de *Sklova Caroline*  
Marié à (\*) *Feldman Joseph 27-10-88 Galatz*  
Veuf de (\*)  
Enfants :

Domicile *37 Rue de Montreuil*  
lequel Nous a déclaré être arrivé à Paris, le *1906*  
pour y exercer la profession de

Il a justifié de son identité conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>  
de la loi, en produisant à l'appui de sa déclaration *M. C1*

DROITS PERÇUS  
Timbre. . . . . 3 fr. 60  
Droit d'expédition  
attribué à la  
Caisse municip.  
ale. . . . . 1 fr. 25  
TOTAL. . . . . 4 fr. 85

Fait à Paris, le . . . . . 192 . . . . .

Signature du déclarant :  
*S. Feldman*

POUR LE PRÉFET DE POLICE,  
Le Chef du Service des Étrangers :  
**29 JAN 1928**

NOTA. — En cas de changement de domicile, à Paris ou dans le département de la Seine, faire viser ce Certificat dans le délai de deux jours, au Commissariat de Police de son quartier.  
Si l'Étranger quitte le département de la Seine, il doit faire viser ce Certificat, dans le délai de deux jours, à la Mairie de sa nouvelle résidence.

Extrait du registre d'immatriculation d'Aneta

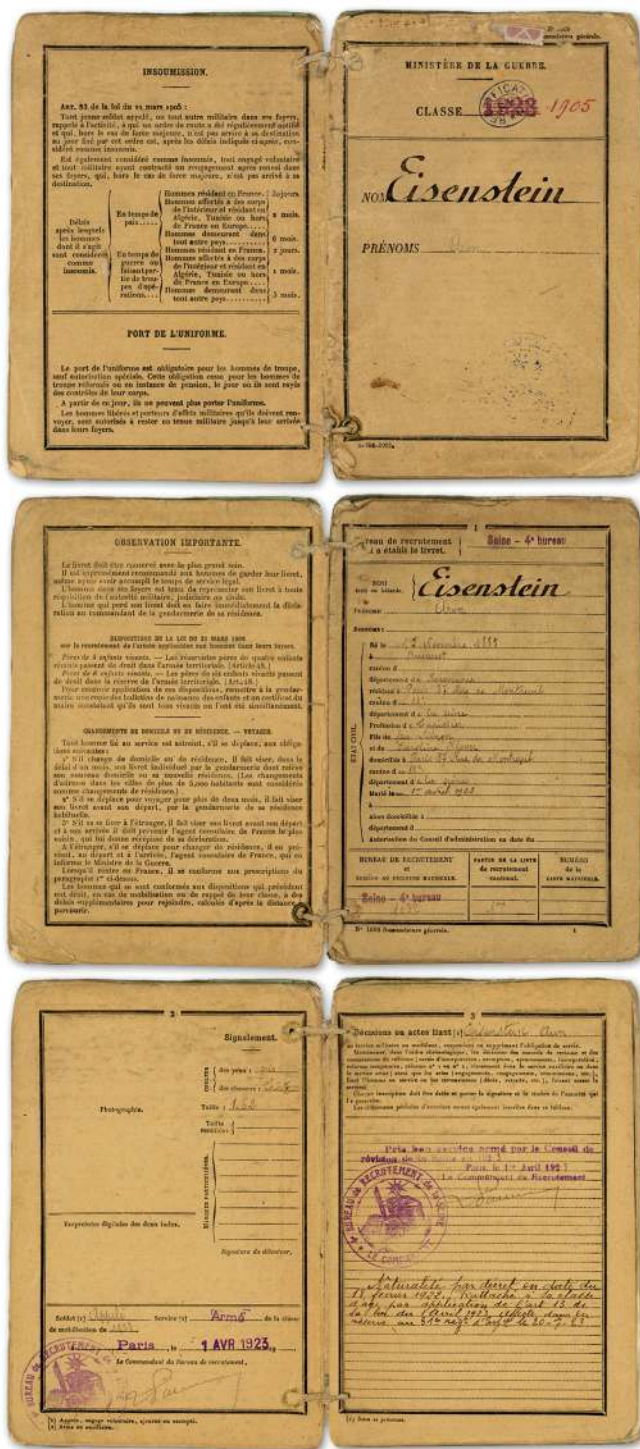
La vie est dure dans le Paris de la Belle Époque, de 1900 à 1914 ; en dépit du dicton yiddish *Lebn wi Got in Frankraykh* : « Vivre comme Dieu en France » et malgré l'expression française, l'époque n'est pas belle pour tout le monde ! La France est bien une étape importante de la migration des Juifs d'Europe centrale et de l'Est. Malgré un climat très fortement antisémite dans de nombreuses couches de la population, la loi sur la laïcité de 1905 reconnaît l'égalité de tous les citoyens sans distinction de religion et garantit le libre exercice des cultes. Il faudra néanmoins attendre la réhabilitation du capitaine Alfred Dreyfus, en 1906, pour rétablir la justice face à une persécution antijuive commise par les plus hautes instances de l'État.

Aron vit à Paris dans le quartier juif du *Pletzl*<sup>(\*)</sup>, c'est-à-dire le quartier du Marais actuel. À l'époque ce quartier est quasiment insalubre, mais extrêmement vivant, avec ses échoppes de produits casher, ses ateliers de tailleurs, tapissiers, cordonniers... Aron est seul. Il travaille dur, six jours par semaine, donc tous les jours sauf le samedi, jour du Shabbat. La guerre de 1914 arrive et le 1<sup>er</sup> août 1914 il s' enrôle volontairement dans la légion étrangère en tant que Roumain. Il commence à mieux parler le français sans vraiment pouvoir l'écrire correctement. D'après son livret militaire, il est libéré en octobre 1915 pour maladie : « amaigrissement anormal ». Il n'a pas encore trente ans (il est du mois de novembre). De quelle maladie souffrait-il ? Son livret militaire est laconique. Étant moi-même atteint de la maladie de Crohn qui a une composante génétique, et qui apparaît souvent entre vingt et trente ans, j'ai pensé que c'était peut-être cette maladie qui l'avait fait maigrir.

---

\* "Petite place" en yiddish

# Pépé : Aron Eisenstein, alias Arthur



livret militaire d'Aron, dit Arthur

**Nom :** Eisenstein

**Prénoms :** Aron      **Surnoms :**

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le 11 novembre 1887, à Bercant, canton de Bercant, département de la Koumanie, résidant à Bercant, canton de Bercant, département de la Koumanie, profession de (tailleur)

**Numéro matricule du recrutement :** 1032  
**Classe de mobilisation :** 1905 naturelles

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux Chat, Yeux Gris, Front Gris, Nez Archaïque, Visage Gros, Taille : 1 m. 62 centimètres, Taille rectifiée : 1 m. centimètres, Marques particulières :  
 Degré d'instruction : 8.

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 Inscrit sous le n° 263 de la liste du canton de Bercant  
 Classé dans la 2<sup>e</sup> partie de la liste en 1905. Fiche M créée Fiche A créée  
 Classé dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste en 1905. **Permis de conduire**

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 2<sup>e</sup> Naturalisé par décret en date du 11 février 1921.  
 3<sup>e</sup> Rattaché à la classe d'âge par application de l'art 13 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923. Affecté dans la réserve au 31<sup>e</sup> Reg<sup>t</sup> d'inf<sup>tr</sup> le 22.7.23.  
 4<sup>e</sup> Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 21 août 1914 à Paris, l'autorisation s. au Mte de la Légion étrangère. Incorporé au 2<sup>e</sup> Régiment étranger dépôt de Blois, arrivé au corps et logement de l'Écluse le 21 août 1914. Réformé n° 3 par la 16<sup>me</sup> de réforme d'Alsace du 15 avril 1915 pour "arrangement", faiblesse générale. Revenu sous les drapeaux le 21 avril 1915. **Permis de conduire**

**Corps d'affectation et numéros d'incorporation.**  
 Armée active : 2<sup>e</sup> Régiment étranger 24499  
 Disponibilité et réserve de l'armée active : 31<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> d'infanterie R  
 Armée territoriale et sa réserve : Dépôt du 1<sup>er</sup> Reg<sup>t</sup> étranger 38<sup>me</sup>

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.**  
 Dates, Communes, Subdivisions de région, D'origine, (à réviser)  
 7-9-39 Loismen, Joy de, Joy de, Joy de

**ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.**

**CAMPAGNES. BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.**  
 Comtes d'Allemagne du 21 août 1914 au 15 avril 1915. Blessure BS. Citations sur front de guerre.

**RÉSERVES ET ÉPOQUE À LAQUELLE L'INDIVIDU A PASSÉ DANS :**  
 Réserve : 1<sup>re</sup> dans l'Armée territoriale, 2<sup>e</sup> dans l'Armée territoriale, Supplémentaires dans l'Armée territoriale.  
 Époque : la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale.  
 Date de la libération du service militaire.

**Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.**  
 Du au, Du au

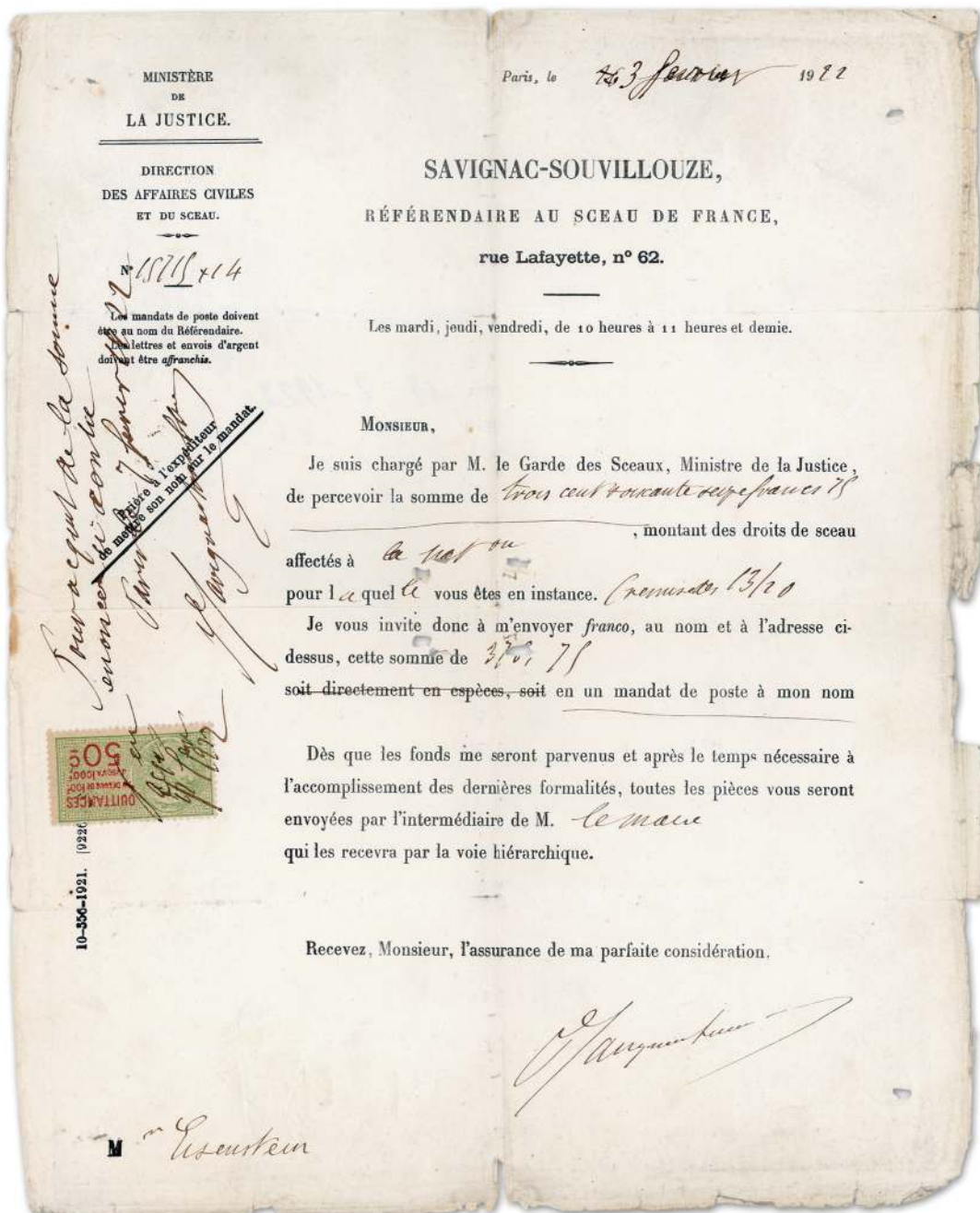
*Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un d'compte spécial (engagés, condamnés, emts, etc.).*

État signalétique et des services (microfiche)

On ne sait pas. Toujours est-il qu'il est libéré de toutes ses obligations militaires. Il faisait partie des 8 500 Juifs immigrés étrangers, dont 3 500 ont été envoyés sur le front et dont bien peu sont revenus vivants ou... entiers. Après les pogroms en Roumanie, Aron échappe une deuxième fois à une mort quasi certaine, celle de la boucherie des tranchées de la Première guerre mondiale.

Ayant quand même participé à l'effort de guerre, il a le droit de demander la nationalité française, ce qu'il fait dès la fin du conflit. Il l'obtiendra le 18 février 1922, soit plus de trois ans après la signature de l'armistice. C'est vraisemblablement à cette occasion qu'Aron francise son prénom, se faisant désormais appeler Arthur – dans les relations familiales et sociales on ne le connaît plus que sous ce prénom – mais nombre de ses papiers officiels sont restés avec son prénom d'origine. Quelquefois, par le truchement d'une mauvaise calligraphie on a pu voir le prénom gentillet de « *Arou* ».

Son acte de naturalisation est signé d'Alexandre Millerand, président du conseil de l'époque (de 1920 à 1924), du garde des sceaux, Louis Barthou, et du directeur des affaires civiles et du sceau, la signature de ce dernier étant illisible, peut-être Bricout. Il lui en a coûté la somme de trois cent soixante-sept francs, et soixante-quinze centimes au titre des « droits de sceau ». L'acte de naturalisation est un document qui a vécu ! Nous avons retrouvé l'original, recollé sur une sorte de feuille de carton rigide. Il a probablement beaucoup voyagé. Arthur s'en est certainement servi à plusieurs reprises pour justifier de sa nationalité française. L'appel



MINISTÈRE  
DE  
LA JUSTICE.

Paris, le 23 février 1921

DIRECTION  
DES AFFAIRES CIVILES  
ET DU SCEAU.

SAVIGNAC-SOUVILLOUZE,  
RÉFÉRENDAIRE AU SCEAU DE FRANCE,  
rue Lafayette, n° 62.

N° 1571/14  
Les mandats de poste doivent être au nom du Référendaire. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

Les mardi, jeudi, vendredi, de 10 heures à 11 heures et demie.

MONSIEUR,

Je suis chargé par M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de percevoir la somme de *trois cent cinquante francs 78*, montant des droits de sceau affectés à *la part ou* pour la quel *le* vous êtes en instance. *Comptes 13/20*

Je vous invite donc à m'envoyer *franco*, au nom et à l'adresse ci-dessus, cette somme de *350, 78* soit directement en espèces, soit en un mandat de poste à mon nom

Dès que les fonds me seront parvenus et après le temps nécessaire à l'accomplissement des dernières formalités, toutes les pièces vous seront envoyées par l'intermédiaire de M. *le maire* qui les recevra par la voie hiérarchique.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

*J. Augustin*

M. Courtein

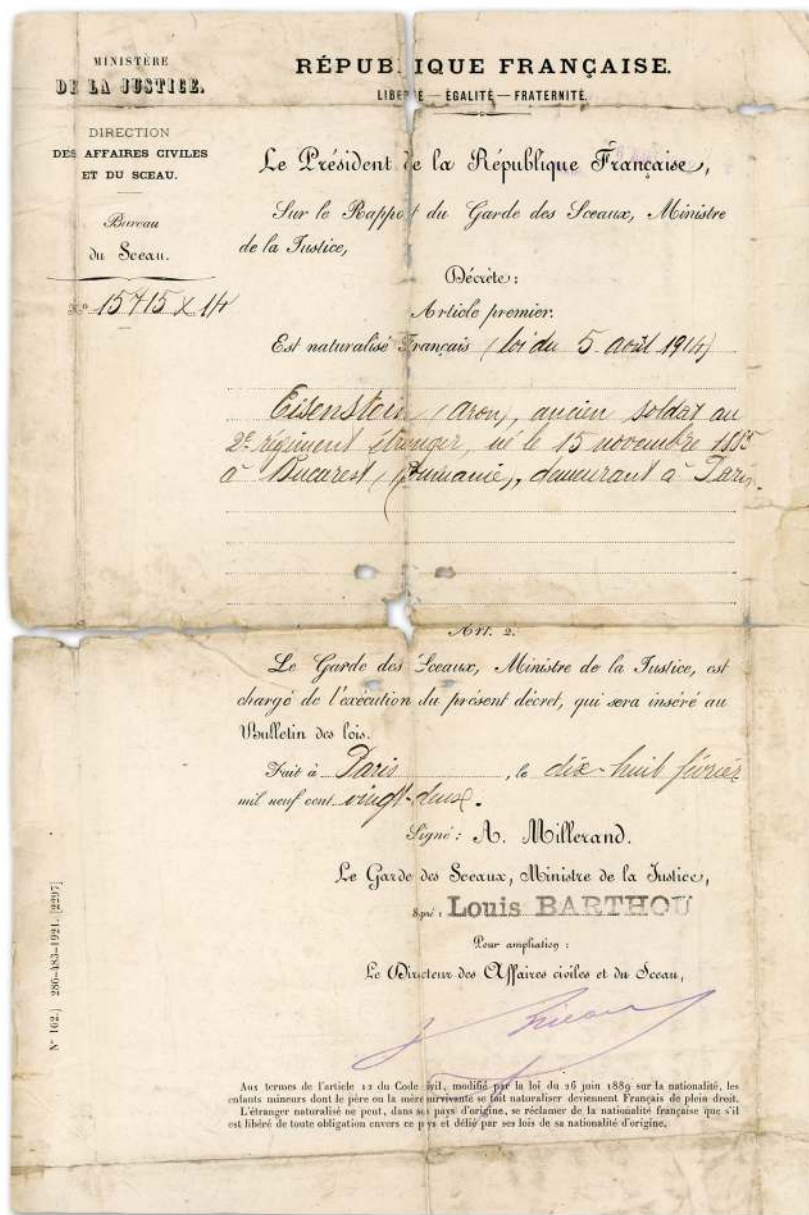
50 cent  
DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU

10-500-1921. 09226

*Payé l'expéditeur de sa somme par le mandat.*

*J'ai vu ce qui est de la somme  
annoncée ci contre  
le 7 février 1921  
M. Courtein*

Pépé : Aron Eisenstein, alias Arthur



Acte de naturalisation d'Aron

de fonds et l'acte de naturalisation lui-même sont quasiment les seuls documents d'avant 1942 que j'aie retrouvés concernant Arthur.

Dans l'entre-deux-guerres, l'antisémitisme continue à se propager, en France comme ailleurs. Arthur se réfugie dans son travail. Il est devenu chef de l'atelier, il connaît bien les principaux clients et fournisseurs de l'entreprise de son oncle. Les clients viennent passer les commandes directement à l'atelier. Ils discutent avec Arthur de la qualité de tel ou tel tissu, du bois à utiliser pour tel ou tel canapé. Et ce joli « Voltaire » sera recouvert d'un cuir parmi les meilleurs disponibles dans le faubourg Saint-Antoine, le cœur de l'artisanat tapissier et de l'ameublement parisien. Parmi ses clients se trouve un certain Jules Leleu, créateur d'une entreprise d'ameublement prestigieuse qui travaille pour les compagnies maritimes de paquebots afin d'équiper les salons très luxueux de ces villes flottantes. M. Jules Leleu sera aussi l'intermédiaire entre l'entreprise et la cour d'Égypte, cette dernière ne souhaitant pas avoir affaire directement avec des artisans juifs.

Arthur ayant désormais la nationalité française, il va pouvoir se marier, enfin, à trente-huit ans, le 4 janvier 1923, avec une jeune femme de vingt-cinq ans qu'on lui a présentée !

\* \*  
\*

Mémé, ma grand-mère : Suzanne Jaslowski, d'origine juive polonaise, la famille ayant émigré en France depuis deux générations. Elle venait de la ville d'Augustow, en Mazurie, au nord-est de la Pologne actuelle, à trente kilomètres de Bialystok, ville juive surnommée « la Jérusalem du Nord », entièrement détruite pendant la Seconde guerre mondiale. Sa mère s'appelait Henriette

Becker, née dans l'est de la France où depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, beaucoup de Juifs avaient déjà fui l'Europe centrale pour venir se réfugier sur les premières terres accessibles de la France révolutionnaire. Par mépris et antisémitisme, mon père parfois disait que ma grand-mère



Henriette Becker, la grand-mère de Simone

ne s'appelait pas Suzanne mais Sarah. Je n'ai retrouvé aucun document l'attestant : ma grand-mère était de la troisième génération, elle parlait parfaitement le français et, dans un souci d'intégration fréquent dans cette communauté, ses parents lui avaient donné un prénom français, tout comme c'était déjà le cas de sa propre mère, Henriette, de ses trois sœurs, Reine, Marthe et Anna et ce sera aussi le cas de sa fille, Simone.

Je me suis procuré la *ketubah*, le certificat attestant le mariage religieux

entre Arthur et Suzanne qui a eu lieu le 7 janvier 1923 à la grande synagogue des Tournelles, rue des Tournelles, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, juste derrière la place des Vosges. C'est une des plus belles et plus grandes synagogues de Paris. Le dossier porte le n<sup>o</sup> 1369.

Arthur avait été présenté à Suzanne et à sa mère Henriette. Cette dernière, dans un premier temps, a

Statut Personnel  
statut.personnel@consistoire.org

Consistoire  
de Paris  
Ile de France



בית דין דק"ק פאריש זומדינה

Identifiant M7656

CERTIFICAT DE MARIAGE RELIGIEUX

Je soussigné, Grand Rabbin Philippe Assous, Membre du Tribunal Rabbiniqque de Paris, responsable du Statut Personnel, certifie sur la foi

des documents qui sont en notre possession

que le mariage religieux entre :

Monsieur **Eisenstein Arthur**

et Madame née **Jaslowski Suzanne**

a été célébré le 7/1/1923 à la Synagogue de Tournelles

correspondant au : 19 סבת 5683

Le dossier de leur mariage porte le numéro : n° 1369

Le dossier de mariage porte la signature de :

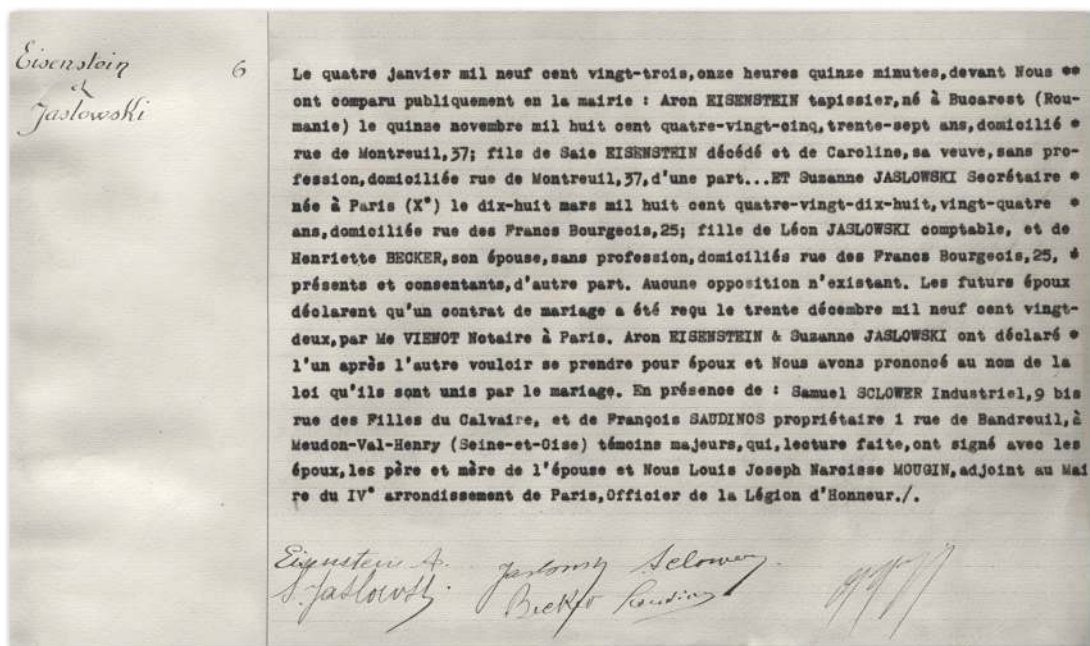
En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Paris le 04 septembre 2024


## Mémé : Suzanne Jaslowski

trouvé inacceptable que sa fille se marie avec un Juif d'origine étrangère, bien qu'il soit naturalisé : il parlait mal le français, avec un très fort accent, il n'avait pas d'instruction et n'était pas à la hauteur de la petite bourgeoisie juive parisienne implantée en France depuis deux ou trois générations. Elle estimait que ce serait une mésalliance. Mais, malgré la différence d'âge de treize ans qu'il y avait entre eux, il y a eu un coup de foudre entre Suzanne et Arthur, et la jeune fille a finalement convaincu sa mère de la laisser se marier quand même avec celui dont elle était amoureuse ; et elle l'est restée tout au long de sa vie, disait-elle. Il n'avait pas d'instruction, sans doute, mais il avait un grand cœur !



Registre d'état civil : le mariage d'Arthur et Suzanne

Arthur et Suzanne ne se quitteront plus jusqu'au décès d'Arthur le 15 novembre 1980, à quatre-vingt-quinze ans,

### ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

**Naissances.**

Les actes de naissance doivent être dressés dans les trois jours de l'accouchement (non compris le jour de la naissance), à la Mairie de l'arrondissement dans lequel a eu lieu l'accouchement.

La déclaration de naissance est faite par le père, ou, à son défaut, par les docteurs en médecine ou en chirurgie, sages-femmes ou officiers de santé ou autres personnes qui auront assisté à l'accouchement et, lorsque la mère sera accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle sera accouchée.

A Paris, l'acte de naissance peut être immédiatement rédigé en présence du déclarant, muni du présent livret et accompagné de deux témoins, sur simple production d'un certificat de constatation de naissance signé du docteur, de la sage-femme ou de l'officier de santé qui aura procédé à l'accouchement.

**Mariages.**

On peut demander à la Mairie des renseignements sur les formalités à remplir pour contracter mariage.

Le mariage doit être précédé d'une publication.

La publication dure dix jours.

**(Voir au second recto de la couverture.)**

N° 9519 Ann. G.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LOISET — SALETTE — PASTRELLA

ANNÉE 1923

**VILLE DE PARIS** IV<sup>e</sup> Arrondissement

Du 4 Janvier mil neuf cent vingt-trois

**Mariage**

Entre : **EISENSTEIN, Aron**  
Né le 15 novembre 1885 à Bucarest  
Arrond<sup>e</sup> d \_\_\_\_\_ d (Roumanie)  
Profession : Magistral  
Domicilié à 37 rue de Montreuil (Paris)  
Fils de Saie EISENSTEIN } maries.  
et de CAROLINE }  
Veuf de \_\_\_\_\_

Et : **JASLOWSKI, Suzanne**  
Née le 26 mars 1898 à Paris  
Arrond<sup>e</sup> d V<sup>e</sup> arrond<sup>e</sup> d (Seine)  
Profession : secrétaire  
Domiciliée à 25 rue des Francs Bourgeois  
Fille de Léon JASLOWSKI } maries.  
et de Henriette BECKER }  
Veuve de \_\_\_\_\_

Contrat de mariage signé le 30 décembre 1922 par M. le Ministre Intérieur à Paris

SIGNATURES DE L'ÉPOUX,      SIGNATURE DE L'ÉPOUSE

*Eisenstein A.      S. Jaslowski*

Délivré le 4 Janvier 1923

L'Officier de l'État civil,


*[Signature]*

- 2 -

**ÉPOUX**

Nom : EISENSTEIN  
Prénoms : Aron  
Décédé le 19 novembre 1910  
à Paris 12<sup>e</sup> n° 553 n° 2383

L'Officier de l'État civil,  
délégué




Timbre et signature.

---

Nom : JASLOWSKI  
Prénoms : Suzanne  
Décédée le 20 décembre 1890 à 17 heures  
à Paris 20<sup>e</sup> n° 1262

Le Maire de Paris, délégué par le Maire.




Timbre et signature.

- 3 -

**ENFANTS**

Nom : Eisenstein  
Prénoms : Suzanne  
Né le 11 février 1923 Décédé le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

L'Officier de l'État civil,      L'Officier de l'État civil,




Timbre et signature.

---

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Né le \_\_\_\_\_ Décédé le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

L'Officier de l'État civil,      L'Officier de l'État civil,



Timbre et signature.

Livret de famille d'Aron et Suzanne Eisenstein

## Maman : Simone Eisenstein

Suzanne devant mourir dix ans plus tard. Pour l'enterrement de Pépé, il y a eu une cérémonie religieuse simple, non pas à la synagogue mais au cimetière avec la présence d'un rabbin. L'officiant a rappelé que trois fois dans sa vie Pépé avait tout perdu : quand il a quitté la Roumanie, quand il a été dépossédé de son entreprise et a dû quitter Paris pendant la guerre et quand il est revenu dans son logement parisien à la Libération. Mais j'en parlerai plus tard. Pour l'enterrement de Mémé, je ne me souviens pas ; mais à mon avis, il n'y a pas eu de cérémonie religieuse car elle s'est toujours déclarée fermement athée. L'un et l'autre sont enterrés au cimetière du Montparnasse.

\* \*  
\*

Le 11 janvier 1924 naît une petite fille, Simone, qui restera fille unique. Ma grand-mère estimait qu'elle n'avait pas les moyens d'élever plusieurs enfants, notamment car l'appartement était trop petit. Elle disait qu'elle s'était fait avorter plusieurs fois.

5797 Eisenstein  
marié en 1911 marié à Suzanne  
5.7.42

MAIRIE DU 12<sup>ème</sup> Arr de PARIS  
Protocole conforme à  
l'acte original daté de  
Le 09 JUL. 2009  
Le Fonctionnaire municipal  
admis dans les fonctions  
d'Etat-Civil par le Maire d'arrondissement

Le onze Janvier mil neuf cent vingt quatre, vingt trois ans  
les trente, est née, 20 rue Moreau, Simone, du sexe féminin  
de AREN EISENSTEIN, né à Bucarest (Roumanie) le quinze No-  
vembre mil huit cent quatre vingt cinq, tapissier, et de Su-  
zanne JARLOWSKI, née à Paris dixième arrondissement le dix  
huit Mars mil huit cent quatre vingt dix huit, sans profes-  
sion, son épouse, domiciliés comme dessus. Dressé le trei-  
ze janvier mil neuf cent vingt quatre, dix heures quaran-  
te cinq, sur la déclaration du père, en présence de Henri  
EISMAN, tapissier, 37 rue de Montreuil, et de Joseph LEIBA  
PELDMAN, tailleur, 37 rue Claude Tillier, témoins majeurs,  
qui, lecture faite, ont signé avec le déclarant et Nous Hen-  
ri Célestin THIEION, Adjoint au Maire du douzième arrondis-  
sement de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur, /.

Eisenstein

Acte de naissance de Simone

En 1933, Arthur quitte son oncle après une bonne trentaine d'années de bons et très – trop – loyaux services. Ils se quittent en mauvais termes et ne se fréquenteront plus jamais. Hésitant encore, mais poussé par les fournisseurs et certains clients, Arthur décide de créer son propre atelier qui se situera lui aussi dans le faubourg Saint-Antoine, au 50, rue Crozatier dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, entre l'hôpital Saint-Antoine, le marché d'Aligre et la rue du Faubourg-Saint-Antoine. Cette rue présente la particularité très importante, on le verra plus tard, d'être à cheval entre le 11<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> arrondissements, les numéros pairs se situant dans le douzième et les numéros impairs dans le onzième.

Son épouse Suzanne détenait le certificat d'étude, ce dont elle était très fière. À l'époque cela équivalait au moins au bac d'aujourd'hui. Tout naturellement elle se met au service de l'entreprise d'Arthur ; elle se chargera de la comptabilité (c'était déjà le métier de son propre père) et de toute la partie administrative et commerciale. Arthur, avec un ouvrier, n'aurait plus à s'occuper que de son travail manuel : tapisser des fauteuils et des canapés, faire et refaire des coussins et des matelas de tapissiers... Parmi les clients renommés, la jeune entreprise Eisenstein compte la firme de M. Jules Leleu, ancien client fidèle de l'oncle d'Arthur, qui désormais s'adresse au neveu. Leleu dessine des tapis, fournit des meubles de luxe pour les ambassades, les cours prestigieuses d'Europe, du Moyen-Orient et même d'Asie. Les contrats sont importants en quantité et surtout très intéressants financièrement. Jules Leleu et Arthur Eisenstein vont devenir amis et, on le verra, cette amitié sera capitale lors de la mise en œuvre des lois anti-juives de 1940 et des années suivantes.

Ensuite vient le Front populaire de Léon Blum élu le 3 mai 1936. Le nouveau chef du gouvernement, socialiste, fait voter des lois très favorables à la classe ouvrière. Ça tombe mal pour Arthur et Suzanne qui sont encore dans une phase de démarrage de l'atelier, même s'ils ne manquent pas de commandes : travailler seulement 40 heures par semaine au lieu de 48, accorder deux semaines de congés payés à leur ouvrier leur semblait rigoureusement impossible, sans parler d'une augmentation générale des salaires de l'ordre de 10 à 15 % ! Ils pensaient aller à la ruine, au dépôt de bilan, comme tous les employeurs, dans les petites entreprises comme dans les grandes ! On sait maintenant qu'il n'en a rien été ; au contraire, l'enthousiasme a gagné toutes les couches de la population et une embellie économique s'en est suivie.

Un jour les manifestants entrent de force dans la boutique-atelier et essaient de débaucher l'unique salarié, un jeune homme qui apprend le métier de tapissier avec Arthur depuis le début de l'entreprise, c'est-à-dire depuis trois ans seulement. Suzanne qui tient l'affaire se montre ici intraitable : il est hors de question que l'ouvrier quitte l'atelier et il continuera à travailler, sinon elle en prendra un autre. L'ouvrier réfléchit : Arthur n'est pas un si mauvais patron, il paie correctement et il lui apprend le métier. Aussi, il décide de rester et de ne pas aller manifester. Mais la pression de la rue est très forte. Arthur et Suzanne sont obligés de fermer la boutique pendant quelques jours pour éviter sa mise à sac.

Le Front populaire ne dure pas longtemps. Déjà fin 1937, l'aventure se termine, mais les acquis sociaux, énormes pour l'époque, sont conservés. De 1936 à juin 1940, la vie est belle : les commandes affluent, de

l'Égypte notamment. Les relations avec Leleu se développent bien, les affaires aussi.

La petite fille, Simone, a grandi ; elle a suivi une scolarité sans problème et elle fait un apprentissage dans la couture. L'appartement familial se trouvant au rez-de-chaussée, avec sa mère elle tient un mini-magasin à la fenêtre où elles vendent essentiellement des rideaux. C'est ce qu'on appellerait aujourd'hui de l'économie informelle !



Simone, écolière, à l'âge estimé entre 10 et 12 ans

En mai et juin 1940, les Allemands envahissent militairement la France et occupent la moitié nord du pays. Pétain, rappelé au gouvernement, fait signer un armistice et les combats cessent au bout de six semaines. La débâcle en juin 1940 et l'exode qui s'en est suivi emmènent les parents et Simone, qui a maintenant seize ans, dans un petit village de la Nièvre, à Montreuillon, non loin de Clamecy. Une demande de sauf-conduit pour « affaires commerciales » daté du 30 mai 1940 signale qu'Aron Eisenstein a été naturalisé français par décret en date du 18 février 1922 mais précise que « son attitude au point de vue national n'a jamais donné lieu à remarque ». Il n'y est pas fait mention de sa judéité. À Montreuillon, ils rencontrent un curé de campagne. L'atmosphère est pesante. L'incertitude profonde qui pèse sur les épaules des Eisenstein est très lourde. Ils décident néanmoins de retourner à Paris une fois l'armistice signé. Dans les nombreux papiers conservés par Mémé puis par Maman, j'ai trouvé le permis de circulation entre ce village du Nivernais et le domicile parisien. Ils devaient encore croire à la protection des Juifs français par l'État, qu'ils aient la nationalité française de naissance, par le droit du sol, ou bien par naturalisation. Suzanne promet au curé que cette fois-ci, s'ils s'en sortent, ils feront baptiser leur fille Simone. Ce vœu sera exaucé en juillet 1947 lors du mariage de Simone avec Roger Smagghe. En effet, pour pouvoir se marier à l'église, Simone, jeune adulte, fera son éducation catholique et recevra le sacrement du baptême.

Investi des pleins pouvoirs et autoproclamé « chef de l'État français », Pétain instaure le régime de Vichy et la collaboration avec l'Allemagne nazie. Le 22 juillet 1940 est promulguée une loi pour retirer la nationalité française aux étrangers naturalisés après 1927. Ouf !

Modèle n° 8215

Doit être visé par la fédération  
asaut, d'être connu au  
beneficiari

~~Demande de Sauf-Conduit~~  
~~ou de Carte de Circulation Temporaire~~

---

Nom : Eisenstein      nationalité française  
Prénoms : Aron      par décret en date du  
18 février 1922

Profession : Capissier

Date et lieu de naissance : 15 Novembre 1885 à Bucarest (Roumanie)

Habitant à : Paris 35 Rue du Rigot 12<sup>ème</sup> Arr.<sup>t.</sup>

Demande à se rendre à Paris

Itinéraire : Clamecy, Auxerre

Mode de locomotion : Automobile Peugeot 6504 RM3

Durée du séjour : Illimité

~~Motif de la demande :~~

Motif du déplacement : Affaires commerciales

Nom et prénom des enfants âgés de moins de 15 ans se  
déplaçant avec le titulaire du sauf-conduit :

Je certifie qu'à ma connaissance  
aucun acte de ce genre au point de vue national  
n'a jamais donné lieu à remarque

Monsieur Guillon le      30 MAI 1940  
Le Maire  
(Joseph)

Accompagné de M<sup>me</sup> Eisenstein Suzanne (Femme)  
" " M<sup>lle</sup> Eisenstein Simone (Fille)

De r à laquelle le titre a été délivré :  
Durée et validité accordée :  
Arrêté qui a délivré le titre :

nationalité française par décret en date  
du 18 février 1922

Demande de sauf-conduit

Arthur n'est pas concerné, il a été naturalisé en 1922, comme on l'a vu plus haut. 1927 était l'année où la Troisième République, pour pallier les pertes démographiques dues à la Grande Guerre, avait promulgué un certain nombre de lois favorables à l'intégration et à la naturalisation des étrangers. Le régime de Vichy veut effacer ces acquis d'un trait de plume, surtout lorsqu'il s'agit des Juifs. La déchéance de nationalité pour des milliers d'étrangers dont beaucoup sont juifs émigrés d'Europe de l'Est est donc l'une des premières initiatives législatives majeures prises par le régime de Vichy.

\* \*  
\*

À partir d'octobre 1940, le recensement obligatoire de la population juive, initié par les autorités allemandes, est mis en œuvre par les administrations françaises : du 3 au 20 octobre 1940, tous les Juifs de la zone occupée devaient « se faire inscrire sur un registre spécial ». Mais les autorités allemandes n'avaient pas pensé immédiatement à profiter de ce recensement pour effectuer le marquage des papiers d'identité ou des titres de séjour. Aussi, ceux qui s'étaient présentés les premiers jours et dont les papiers n'avaient pas été tamponnés du « cachet rouge JUIF ou JUIVE de 1,5 cm sur 3,5 cm » ont été reconvoqués individuellement entre le 22 octobre et le 7 novembre pour réparer cette omission. À mon avis, sans beaucoup d'hésitation, comme 90 % de la population juive, la famille Eisenstein est allée se faire recenser auprès du commissariat de police du quartier. Je suis obligé de faire des hypothèses car le fichier général issu du « registre spécial » a été détruit après la guerre. D'autres fichiers ont subsisté, constitués dans d'autres circonstances, tels ceux des

personnes arrêtées, poursuivies et déportées, mais pas celui du premier recensement.

Donc je ne peux pas savoir de façon absolument certaine si Arthur s'est présenté spontanément devant la police et à quelle date, mais ça me paraît très vraisemblable. Il y est allé, comme environ 150 000 personnes à Paris et dans le département de la Seine qui se présentent volontairement peut-être, naïvement sûrement, croyant se mettre à l'abri de tout danger dès lors qu'ils avaient régularisé leur situation en se conformant à la loi. Jusque-là, tout va bien ! On n'a rien à craindre, nous sommes tous Français dans la famille et on est en règle ! La carte d'identité que possédait Arthur en 1940 a malheureusement disparu ; celle que j'ai retrouvée est délivrée en octobre 1942, puis visée et validée en 1943 et 1944. Elle ne porte pas le fameux cachet rouge JUIF. J'en suis réduit aux hypothèses : soit la carte d'identité de 1940 portait la mention "Juif" et a été détruite par Aron lui-même parce que compromettante et il se serait alors fait faire des faux-papiers, mais dans ce cas, il en aurait sûrement profité pour changer de nom ; soit, plus vraisemblablement, il se sera présenté dans les tout premiers jours lors du recensement et par chance l'ancienne carte de 1940 n'aura pas été tamponnée, de sorte que la qualité de juif sera restée ignorée des autorités lorsqu'il a fait refaire ses papiers en présentant ses anciens (même si ses nom et prénom pouvaient le trahir auprès de fonctionnaires zélés, un peu avisés et scrutateurs). Si cette hypothèse est la bonne, on peut penser que sa précipitation pour aller se faire recenser et peut-être son refus de répondre à la convocation quelques jours plus tard lui auront sauvé la vie.

## Les lois anti-juives



Carte d'identité d'Aron, délivrée à St-Étienne-de-Crossey le 12 octobre 1942

Mais le régime de Vichy ne s'arrête pas au simple recensement des personnes : il rend également obligatoire l'apposition d'une affiche en langues française et allemande, "Entreprise juive - Judisches Geschäft", sur tout commerce dont le propriétaire est juif.

La loi du 3 octobre 1940 établit le statut des Juifs – Article 1<sup>er</sup> : « Est regardé comme Juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif. » Cette loi établit une première série d'exclusions professionnelles, notamment dans la fonction publique, les métiers de l'information et de la culture. Suivra peu de temps après, le 2 juin 1941, un second statut des Juifs qui renforce les interdictions et la loi du 22 juillet 1941, dite d'aryanisation des biens juifs qui, « en vue d'éliminer toute influence juive dans l'économie nationale », permet de mettre sous le contrôle d'un administrateur provisoire toute entreprise, tout immeuble, tout bien meuble « lorsque ceux à qui ils appartiennent, ou qui les dirigent, ou certains d'entre eux sont juifs. » Exclus des professions libérales, commerciales et industrielles, les Juifs sont privés de leurs activités, donc de leurs revenus, de leurs moyens normaux de subsistance ; leurs comptes bancaires sont bloqués. Pouvons-nous imaginer aujourd'hui vivre sans aucun revenu ? Quelle est la signification profonde de ces nouvelles lois et décrets, sinon faire disparaître les Juifs touchés par toutes ces interdictions de travail ?

Arthur, comme beaucoup d'artisans et entrepreneurs juifs, va trouver la solution avec son principal client : Jules Leleu, fondateur des meubles Leleu depuis 1910. Les deux hommes ont le même âge, ils s'entendent bien. Ils vont organiser ensemble une sorte de vente fictive : Arthur cède son fond de commerce (atelier et boutique) au 50, rue Crozatier à l'entreprise Leleu qui va, en retour, l'embaucher comme ouvrier spécialisé. À la fin de la guerre, ils prévoient de restituer l'entreprise à son légitime propriétaire. J'ai essayé de savoir comment, sous quelle forme et à quelle date s'était faite la vente fictive de l'entreprise Eisenstein et son rachat par la maison Leleu, en téléphonant à l'arrière-petite-fille de Jules Leleu, mais elle n'a pas pu me renseigner. À supposer que la démarche ait été officialisée, il faudrait connaître le nom du notaire qui a enregistré les transactions. Les archives sont déposées au « Musée des années 30 » de Boulogne-Billancourt et seul le livre de Françoise Siriex, *Leleu, mobilier de luxe contemporain*, fait état de l'entreprise Eisenstein comme fournisseur de la maison Leleu. Mais je n'ai rien trouvé de plus. Sauf une note de l'administration française semblant dater du 18 mai 1942 dont un duplicatum a été établi le 4 août 1942 : « A tout liquidé, marchandises et matériel, et n'a plus d'activité commerciale depuis novembre 1941. Le local, qui lui servait d'atelier, 50 rue Crozatier Paris XII<sup>e</sup>, a été reloué par le propriétaire et n'est plus à son nom. Travaille actuellement comme décorateur chez LELEU, tapissier décorateur, 65 av. Victor Emmanuel III – Paris, aux appointements mensuels de 2 500 frs. »

DUPLICATUM

N°c0.692 **VI**

**C. Section SECTION**  
**Entrée H A 836**  
**- 5 AOUT 1942**  
**Sortie H**

EISENSTEIN - Aron  
 35 rue du Niger-Paris XIIe  
 Nationalité Française  
 Carte identité n° 288091 du 18.4.1933

Tapissier  
 Inscrit au R. des Métiers n° 8431

A tout liquidé, marchandises et matériel,  
 et n'a plus d'activité commerciale depuis  
 novembre 1941.  
 Le local, qui lui servait d'atelier, 50 rue  
 Crozatier-Paris XIIe, a été reloué par le  
 propriétaire et n'est plus à son nom.

Travaille actuellement comme décorateur  
 chez LELIEU, tapissier décorateur, 65 Av.  
 Victor Emmanuel III-Paris, aux appointe-  
 ments mensuels de 2.500 frs.

Est locataire 35 rue du Niger depuis 15  
 ans, pour habiter bourgeoisement, suivant  
 engagement verbal et moyennant loyer an-  
 nuel de Frs 2.200+charges.

Aucune réclamation du propriétaire ni des  
 contributions.

**2**  
**COMMISSARIAT GÉNÉRAL**  
**AUX QUESTIONS JUIVES**  
**4 AOUT 1942**  
**ARRIVÉE n° 11.189-4**

18.5.42

Note interne au commissariat général aux questions juives,  
 section VI, du 18 mai 1942

(Ironie de l'histoire : Victor Emmanuel III, roi d'Italie, a eu un comportement pour le moins ambigu lors de la montée du fascisme dans son pays : ne voulant pas s'opposer à Mussolini, il a signé dès 1938 les lois raciales instaurant les discriminations contre les Juifs. En raison de ce passé peu glorieux, l'avenue Victor Emmanuel III n'existe plus, elle a été débaptisée pour s'appeler désormais avenue Franklin-Roosevelt).

Après cette parenthèse, je reviens sur la note du 18 mai dupliquée en août 1942 : elle est très instructive puisqu'elle nous apprend que l'arrangement avec Jules Leleu date d'au moins novembre 1941. La note poursuit en ces mots : « Est locataire 35 rue du Niger depuis 15 ans, pour habiter bourgeoisement suivant engagement verbal et moyennant loyer annuel de Frs 2.200+charges. Aucune réclamation du propriétaire ni des contributions. »

Où l'on voit qu'on n'a rien à reprocher au citoyen Eisenstein qui occupe paisiblement l'appartement dont il est locataire, à qui on fait confiance (contrat verbal) et on a raison de lui faire confiance car il paye régulièrement ses loyers et ses impôts.

En fait Arthur n'a jamais cessé de travailler dans son propre atelier du 50, rue Crozatier, mais en tant que salarié de Leleu, payé 2 500 francs par mois, soit l'équivalent d'environ 500 euros de 2025. Même s'il ne met pas en doute l'honnêteté de son client, qui est désormais son patron en titre, il est dépossédé de son entreprise. Certes Arthur a un emploi, mais l'étau continue de se resserrer.

Le 11 mai 1942, vu les ordonnances allemandes relatives aux mesures contre les Juifs, un administrateur provisoire de l'entreprise Eisenstein Arthur est nommé

en la personne de Maurice Donot, et surtout l'ordonnance du 29 mai 1942 et le décret du 6 juin 1942 instaurent le port obligatoire de l'étoile jaune.

**COMMISSARIAT GÉNÉRAL**  
 AUX  
**QUESTIONS JUIVES**

N° 80.692

SERVICE DU CONTRÔLE  
 des  
 ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

SECTION 6

### NOMINATION

Vu l'Ordonnance allemande en date du 18 octobre 1940,  
 Vu l'Ordonnance allemande en date du 26 avril 1941,  
**relatives aux mesures contre les Juifs**

Vu la Note Wi I Az 7103/41 en date du 7 mai 1941 adressée  
 par le Militärbefehlshaber in Frankreich au Service du Contrôle  
 des Administrateurs Provisaires, relative à la nomination des  
 Administrateurs provisoires,

M. DONOT Maurice  
13, Rue du Tréport PARIS (4e)

est nommé Administrateur Provisoire de l'Entreprise :

SAINT-PIERRE Arthur  
50, Rue Crozatier PARIS

Paris, le 17 MAI 1942

Nature de l'Entreprise : INDUSTRIEL

Imp. Chaux (B) - 3375 42.

Mai 1942 - nomination d'un administrateur provisoire

\* \*  
\*

Au moment où il faut porter l'étoile jaune, Simone refuse, d'autant que depuis août 1941, un oncle (Henri) habitant à Paris a disparu. Elle a peur et demande instamment à ses parents de partir, de fuir en zone libre, d'aller vivre dans le Dauphiné : s'y trouvent déjà l'oncle Joseph Blum et la tante Reine (la sœur aînée de Suzanne) avec leurs trois enfants, Alfred, Maurice et Hélène, ainsi que, depuis fin 1941, semble-t-il, l'oncle Maurice (le frère d'Arthur) avec un de ses fils, Jacques – la tante Marthe et son deuxième fils étant restés à Sucy-en-Brie en zone occupée. Arthur, lui, refuse de partir. Il est en règle ; naturalisé en 1922, il est fier d'être français ; il continue à avoir confiance ; il a son travail, il ne veut pas quitter Paris.

Mais un matin (c'est ainsi que le racontait ma grand-mère), précisément le 16 juillet 1942, comme chaque jour vers sept heures et demie, il se rend à pied à son atelier qui ne lui appartient plus. Du 35, rue du Niger, son domicile, il remonte la rue du Rendez-vous, traverse la place de la Nation et prend le trottoir de gauche, donc du côté des numéros pairs, depuis la rue du Faubourg-Saint-Antoine jusqu'au croisement de la rue Crozatier. Des cars de police français sont postés à tous les coins du 11<sup>e</sup> arrondissement. Arthur voit sur le trottoir de droite, côté impair, des mouvements importants de personnes, de cars de police et de policiers. Que font-ils là ? C'était le début de la rafle du Vel' d'Hiv', lors de laquelle, on le saura plus tard, 13 152 personnes ont été emmenées par la police française et déportées vers les camps d'extermination allemands.

Pépé avait son magasin de tapissier au 50, rue Crozatier dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. (Aujourd'hui,

c'est un tailleur turc qui fait des costumes sur mesure.) Le 16 juillet 1942, il voit les cars de policiers en train de cerner l'arrondissement d'à côté. Il comprend que l'heure est grave. Il rentre calmement dans son magasin, prend quelques affaires importantes, le peu d'argent qu'il y avait dans la caisse et rentre chez lui, au 35, rue du Niger. Cette fois-ci, sur l'insistance de sa femme et de sa fille, il se résout à partir. Toute la famille se dépêche de mettre un tas d'affaires dans une grande malle qu'ils expédieront à Saint-Étienne-de-Crossey, dans l'Isère, ainsi que le vélo de Simone. Une maison les attendait là-bas, ils retrouveraient la tante Reine, l'oncle Joseph et leurs enfants. À quelques kilomètres, semblait-il à Voiron, soit à un quart d'heure en bicyclette, se trouvaient aussi Jacques et son père Maurice, le frère d'Arthur. (Sur ce point mes cousins Michel et Jean-Pierre ont des souvenirs différents, j'en reparlerai plus loin). Ainsi donc, s'ils partaient en terre complètement étrangère, du moins ne serait-elle pas absolument inhospitalière. En tout cas nous pouvons être sûrs que parmi les affaires importantes qu'il fallait emporter lors de ce voyage en zone libre, il y avait le certificat de naturalisation d'Arthur, ce document que j'ai retrouvé très abîmé, usé, contrecollé sur une fiche cartonnée pour le solidifier.

Voici ce que me raconte Jean-Pierre au téléphone, plus de quatre-vingts ans après les faits : Marthe, restée à Sucy-en-Brie, aurait demandé à sa sœur Suzanne de bien vouloir emmener avec eux son deuxième fils, Jean-Pierre, qui devait avoir douze ans à l'époque (le fils aîné, Jacques, étant parti fin 41 avec son père). Suzanne aurait répondu sur un ton cassant et sans appel, devant

l'enfant qui s'en souvient encore aujourd'hui : « Ce n'est pas possible, on ne part pas en convoi ! ». La sentence tombant, elle risquait bien de condamner à une possible rafle Jean-Pierre et sa mère, tous les deux restés dans leur pavillon à Sucy-en-Brie. À la suite de cet épisode, un grand froid s'est établi entre les deux frères, Arthur et Maurice, mais surtout et plus précisément entre les deux sœurs, Suzanne et Marthe.

Bien sûr je n'ai jamais entendu ma grand-mère évoquer cette histoire car elle n'était pas très glorieuse pour elle. Peut-être l'a-t-elle complètement occultée et effacée de sa mémoire... et par là-même de la nôtre ! Il est assez curieux que ma mère ne se souvenait pas de ces derniers cousins, Jacques et Jean-Pierre. À l'enterrement de Simon, elle m'a confié sur un ton grave et triste : « C'est mon dernier cousin germain que j'enterre, je n'en ai plus d'autres. » C'était faux puisqu'il y avait encore au moins Jean-Pierre à cette époque. Ma grand-mère avait l'habitude de raconter les choses pour les tourner dans le sens qui l'arrangeait le mieux. Peut-être même affabulait-elle un peu parfois.

Heureusement Marthe et son garçon Jean-Pierre ont trouvé un moyen d'échapper à la déportation en se cachant sous le faux nom de Duboc, dans un hôtel à Noisseau, à cinq kilomètres de Sucy. Toujours d'après Jean-Pierre, c'est un réseau de la Résistance qui leur aurait trouvé cette cache dans l'hôtel. Ils y seraient restés jusqu'à la fin de la guerre.

Sur cette branche de la famille plane une grande incertitude et je ne suis pas arrivé à faire le point de façon certaine. D'aucuns affirment que Jacques et son père Maurice sont partis dans l'Isère, ensemble, fin 1941, sous

le pseudonyme de Pierrefeu, laissant Marthe et Jean-Pierre à Sucy. D'autres disent que Jacques est parti tout seul et parfois avancent d'autres dates, plus tardives. Il aurait rejoint les chantiers de jeunesse ou bien il serait entré dans la résistance, ou bien il aurait fait l'un puis l'autre. Dans l'état actuel de mes recherches il m'est impossible de trancher, notamment concernant les dates.

Les deux versions sont étonnantes, que Jacques, encore mineur, se soit lancé en solitaire dans la traversée de la France ou que Maurice l'ait accompagné, abandonnant son épouse et son deuxième enfant en région parisienne. Je choisis pourtant cette deuxième hypothèse qui paraît la plus plausible notamment parce qu'il existe une photo (malheureusement de très mauvaise qualité et ne pouvant pas être reproduite) où l'on voit Jacques et Maurice devant le lavoir de Saint-Étienne dans un décor montagnard avec une vue superbe sur le massif de Belledonne, légendée au dos et datée de 1941, même si ces indications, de toute évidence, ont été faites *a posteriori* par quelqu'un de la famille Blum. Je réviserai bien sûr mon jugement si des preuves formelles confortent le fait que Maurice est resté à Sucy-en-Brie et précisent à quelle date est parti Jacques.

Arthur, Suzanne et leur fille, eux, partent en train dans les jours qui suivent la tristement célèbre rafle du Vel d'hiv, d'abord vers Bordeaux, puis vers Hagetmau, dans les Landes, où un passeur les attend qui leur fera franchir la ligne de démarcation. Je trouve sur le site officiel de la ville d'Hagetmau la mention suivante : « [...] lors de la Seconde Guerre Mondiale, la ville se retrouve au cœur de la ligne de démarcation. Elle sera un lieu privilégié de passage vers la zone libre. Hagetmau

devient aussi une zone de parachutage de matériel destiné au maquis landais. Il est possible de retrouver cet épisode historique dans le roman de Joseph Joffo, *Un sac de billes*. »

Ainsi, la famille Eisenstein arrive à traverser. Ils sont bien évidemment très angoissés par cette situation, d'autant plus qu'ils ont emmené avec eux la mère de Suzanne, la grand-mère maternelle de Maman, Henriette. Elle n'était plus très alerte et marchait mal et en tout cas elle ne pouvait pas courir. Après la rafle du Vel d'hiv de très nombreux Juifs ont cherché à fuir, mais souvent ils se sont fait arrêter en route. Eux ont vraiment eu de la chance de pouvoir passer. Mais si leurs papiers n'étaient pas marqués JUIF et si c'est Suzanne qui expliquait aux policiers les raisons de leur voyage, vu qu'elle parlait très bien le français, sans accent, et qu'elle était certainement persuasive, il n'y avait pas de raison d'être trop soupçonneux à leur rencontre et de ne pas croire l'histoire qu'elle avait dû inventer pour justifier leur voyage. La grand-mère Henriette avait soixante-douze ans. Pépé (Arthur) était encore jeune puisqu'il avait cinquante-sept ans et Mémé (Suzanne), quarante-quatre. Maman (Simone) en avait dix-huit. Tous quatre finissent par arriver sans dommage dans l'Isère.

\* \*  
\*

À Paris, l'administration provisoire par le biais du « commissariat général aux questions juives » mettra fin officiellement à l'activité du Juif Eisenstein, signalée ainsi dans son dernier rapport daté du 16 septembre 1942, rédigé en allemand :

« Der Jude EISENSTEIN hat Waren und Einrichtungen liquidiert und übt, seit November 1941, keine Handelstätigkeit mehr aus.

Die Miete seiner früheren 50 rue Crozatier PARIS 12° gelegenen Werkstätte lautet nicht mehr auf seinen Namen; das Lokal wurde vom Eigentümer wieder vermietet.

Herr EISENSTEIN ist zur Zeit bei einem Tapizierer und Dekorateur beschäftigt. Er wohnt seit 15 Jahren, 35 Rue du Niger; es besteht kein Mietvertrag und die mündliche Vereinbarung bezieht sich ausschliesslich auf Wohnzwecke.

Die Streichung aus der Gewerbesteuerrolle wurde vorgenommen.

Ich schlage infolgedessen die Zustimmung zu dieser Sachlage und die Abberufung des kommissarischen Verwalters vor. »,

c'est-à-dire en français : « Le Juif EISENSTEIN a liquidé affaires et matériels et il n'a plus d'activité commerciale depuis novembre 1941. La location de son ancien atelier du 50, rue Crozatier PARIS 12° n'est plus à son nom ; le local a été reloué par le propriétaire. Monsieur EISENSTEIN travaille actuellement chez un tapissier décorateur. Il habite depuis 15 ans, 35, rue du Niger ; il n'y a pas de contrat de bail et l'accord verbal ne concerne que l'habitation principale. La radiation du registre de la chambre des métiers a été effectuée. Par conséquent et au vu de cette situation, je propose la

## La « liquidation » de l'entreprise Eisenstein

COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
AUX QUESTIONS JUIVES  
SERVICE DU CONTRÔLE  
DES ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

PARIS. LE 16 SEP 1942 194  
1, Place des Petits Pères (2°)  
+ CENTref 01-02

Va/M. M/NL/MSP  
Abteilung VI  
Akte Nr. 32.692

### EISENSTEIN

Zweck des Unternehmens : Tapezierer.  
Sitz des Unternehmens : 50, rue Crozatier. PARIS.  
Berufsweig : Handel mit Gebrauchsgegenständen.  
Rechtsform : Einzelunternehmen.  
Gewerbesteuerrolle : Nr. 8.431.  
Leitender Unternehmen : EISENSTEIN Aron, französischer Staatsangehöriger, Jude.  
Personal : Keines.  
Mietvertrag, Miete : Der Jude besitzt keine Werkstätte mehr. Er wohnt 35 Rue du Niger (Miete Frs. 2.200, -zuzüglich Lasten) und die Mietvereinbarung erstreckt sich ausschliesslich auf Wohnzwecke.  
Finanzlage : Keine Buchführung.  
Kommissarischer Verwalter : Herr Maurice DONOT, 10 rue du Trésor PARIS. Am 11. Mai 1942, unter Nr. 60.692 ernannt.  
Festgesetzte Vergütung : Gesamtbetrag 500 frs.  
Da das Unternehmen über keine Geldmittel verfügte, konnte der kommissarische Verwalter weder eine Vergütung beziehen noch eine Einzahlung an die Treuhänder und Revisionsstelle leisten.

-:-:-:-:-

Der Jude EISENSTEIN hat Waren und Einrichtung liquidiert und übt, seit November 1941, keine Handelstätigkeit mehr aus.

Die Miete seiner früheren 50 Rue Crozatier PARIS 12° gelegenen Werkstätte lautet nicht mehr auf seinen Namen; das Lokal wurde vom Eigentümer wieder vermietet.

Herr EISENSTEIN ist zur Zeit bei einem Tapezierer und Dekorateur beschäftigt. Er wohnt seit 15 Jahren, 35 Rue du Niger; es besteht kein

../

-2-

Mietvertrag und die mündliche Vereinbarung bezieht sich ausschliesslich auf Wohnzwecke.

Die Streichung aus der Gewerbesteuerrolle wurde vorgenommen.

Ich schicke infolgedessen die Zustimmung zu dieser Sachlage und die Abberufung des kommissarischen Verwalters vor.

Septembre 1942 - document officiel émanant du Commissariat général  
aux questions juives, rédigé en allemand

COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
AUX QUESTIONS JUIVES

PARIS, LE 18 SEPTEMBRE 1942

SERVICE DU CONTRÔLE  
DES ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

VA/JFB/LP  
SECTION VI  
dr. 32.692

E I S E N S T E I N

-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+

- Objet de l'entreprise : Tapiasier
- Siège : 35, rue de Niger
- Branche professionnelle : Commerce d'objet pour l'usage domestique
- Propriétaire exploitant : BISENSTEIN Aren, juif français
- Personnel : Néant
- Forme juridique : Entreprise particulière  
R. des Métiers N° 8.431
- Bail loyer : Appartement - 2.200 frs par an + charges
- Situation financière ; aucune comptabilité
- Administrateur Provisoire: M. Maurice DONOT IO, rue du Trésor PARIS  
nommé le 11 mai 1942 par ordre de mission n° 60.692  
Rémunération fixée : V.G. 500 frs  
" perçue : néant (aucun actif)  
Versement à la Treuband : néant (-aucun actif.)

-----

Aucune importance économique  
Aucun actif réalisable  
Je propose la fermeture et la liquidation.-

Proposition de fermeture de l'entreprise et liquidation

liquidation demandée et la fin de la mission de l'administrateur provisoire.» Cette note du 18 septembre 1942 reprend les informations qui figuraient dans celle du 18 mai. Le juif Eisenstein a fermé l'activité de son magasin qui n'existe plus... et pour cause, il s'est réfugié en zone sud ! À la même date, un rapport émanant du même commissariat général aux questions juives, rédigé

en français cette fois, relativement au « commerce d'objet [sic] pour l'usage domestique, propriétaire exploitant BISENSTEIN Aron [re-sic], juif français », conclura de façon laconique : « Aucune importance économique – Aucun actif réalisable – Je propose la fermeture et la liquidation. » Les documents cités ci-dessus concernant l'entreprise d'Arthur sont issus des Archives de Paris et du Mémorial de la Shoah.

\* \*

\*

En septembre 1942, l'administration qui produit massivement notes, dossiers et fichiers, parfois fluctuants et approximatifs – notamment le prénom est tantôt Aron, tantôt Arthur – ne semble pas avoir encore constaté que les Eisenstein ne sont plus à Paris. Ils se trouvent désormais dans l'Isère. Nous savons peu de choses de Saint-Étienne-de-Crossey. (Je note en passant – curieuse coïncidence – que l'église où a eu lieu la cérémonie d'enterrement de Maman s'appelait aussi Saint-Étienne : Étienne, considéré comme le premier martyr chrétien, était un jeune Juif converti à la religion naissante et lapidé par les Juifs pour avoir abandonné sa religion d'origine). Loin de Paris, tout d'un coup la vie était devenue plus simple : la famille louait une petite maison avec un jardin dans lequel Arthur faisait un potager et élevait des volailles. Suzanne faisait des retouches de couture et des chapeaux pour gagner un peu d'argent. D'après ses écrits, à cette époque-là Suzanne a été gravement malade, mais on ne sait pas de quoi. Elle se dit reconnaissante à son mari et à sa fille de travailler, d'aller lui chercher des médicaments pour la soigner. Mémé m'a raconté un jour qu'elle avait acheté des

cerises, elle les a mangées d'un coup sans s'apercevoir qu'elles étaient pleines de vers. Mais que c'était bon de manger ces fruits juteux et sucrés qui ont tant manqué durant ces longues années marquées par la faim et les privations de toutes sortes !

Simone a retrouvé son vélo qu'ils avaient expédié depuis Paris. Elle parcourt la montagne ; elle devait transporter des vivres et les livrer dans le maquis du massif de Belledonne où étaient cachés ses cousins, Alfred et Maurice. J'ignore en revanche ce que faisait l'autre cousin, Jacques. Était-il, lui aussi, dans la Résistance (il est né en 1923, et devait avoir dix-huit ans quand il a quitté la région parisienne, peut-être fin 1941, avec son père) ? Maman gardait un bon souvenir des soirées passées en chansons auprès du feu de camp avec ses cousins plus âgés qu'elle. Je la soupçonne d'avoir été secrètement amoureuse de l'un d'eux. Mais on n'en saura pas plus.

En novembre 1942, malheureusement, les Allemands occupent aussi la zone dite « libre ». Il y a beaucoup plus de contrôles dans la région. Arthur se fait arrêter ; il est interrogé par la Kommandantur ; au bout de quelques heures (ou quelques jours ?), un Allemand voyant à la fois son nom à consonances allemandes et sa naissance à Bucarest, en Roumanie, le libère sans plus de procès. Effectivement la Roumanie était alliée de l'Allemagne nazie à cette époque. C'est sous ce prétexte, un peu fallacieux mais salvateur, qu'Arthur a pu rentrer à Saint-Étienne-de-Crossey pour continuer tranquillement la suite de son exil forcé. Je rappelle que vraisemblablement sa première carte d'identité, établie à Paris, ne comportait pas la mention "JUIF". Une chance ! Cependant, comme pour tous les migrants, un interrogatoire policier est

toujours inquiétant. Mais Arthur, âgé de cinquante-sept ou cinquante-huit ans, était aguerri : il était venu seul de Roumanie, périple qui ne devait pas être simple à l'époque, il a travaillé trente ans ou presque dans l'ombre de son oncle, puis a monté son entreprise. Celle-ci a été dissoute par les lois anti-juives de l'aryanisation de l'économie. Arthur semblait stoïque ; je ne saurais dire si c'était par passivité, par courage ou par inconscience.



Saint-Étienne – Pâques 1944 – de gauche à droite :  
Arthur, Simone, Reine, Suzanne et Henriette, au premier plan : Hélène

La cousine de Maman, Hélène, adolescente, a été interrogée elle aussi à la Kommandantur, et elle a tenu tête aux militaires en affirmant qu'elle était protestante et certainement pas juive. Son vrai nom, « Blum », ne laissait aucun doute sur son origine, mais son père s'appelant Joseph, toute la famille s'était fait faire de fausses

cartes d'identité sous le nom de « Gibet » (JB soit Joseph Blum !), à la barbe de l'administration, une façon de ne pas complètement renier son identité.

\* \*  
\*

J'ai peu d'informations sur le retour des trois familles en région parisienne. Avant la guerre, la famille Blum, Reine et Joseph et leurs trois enfants, habitaient à Paris, un grand appartement rue Réaumur, ils y possédaient une bijouterie. Eux aussi, tout comme Arthur, avaient été privés de leur magasin confié à un « administrateur provisoire ». Leur retour à Paris, aussi bien pour le magasin que pour le logement, s'est fait dans des conditions similaires à celles d'Arthur et Suzanne que je raconte plus loin. Je sais que par la suite les deux fils, devenus adultes, ont repris avec leur père l'activité de bijoutiers. Ils ont fabriqué des montres sous la marque JOMAL (JJoseph, Maurice et ALfred). Le cousin Maurice a même déposé un brevet de machine à ultra-sons pour nettoyer les mécanismes des montres.

De leur côté, l'oncle Maurice et la tante Marthe ont retrouvé sans problème leur pavillon à Sucy-en Brie. Leur fils aîné, Jacques, qui était majeur désormais, est resté dans la région de Grenoble où il s'est installé définitivement. Il y est devenu "gareur", c'est-à-dire régleur et réparateur de métiers à tisser. Apparemment il y avait une école spécialisée à Voiron, entre Grenoble et Saint-Étienne-de-Crossey où le lycée professionnel en spécialité "textile" existe toujours.

Pour Arthur et Suzanne, on peut imaginer comment les choses se sont passées en partant des événements historiques factuels. Le 30 avril 1945, Hitler se donne la mort dans son bunker à Berlin. L'Allemagne est vaincue mais aucun armistice n'est signé. La nouvelle se répand très vite. Déjà Paris libéré en août 1944 leur avait donné beaucoup d'espoir de retour. Ils s'y préparent donc et Suzanne reprend des contacts par courrier (dont je n'ai malheureusement aucune trace). Ils reviennent à Paris par le train début mai 1945 mais au moment de pénétrer dans leur appartement de la rue du Niger, ils s'aperçoivent que la clé n'entre pas dans la serrure, elle ne fonctionnait plus ! C'est la stupeur : ils ne peuvent pas rentrer chez eux. Dans l'urgence ils vont à l'hôtel le plus proche, rue du Dr Arnold Netter. Ultime humiliation : ils avaient continué à payer le loyer à leur propriétaire pendant toute la durée de leur absence de juillet 1942 à avril 1945, soit plus de 6 000 francs pour trente-trois mois. (J'ai retrouvé dans les cartons un commandement d'avoir à payer 1 660,80 francs pour trois trimestres de loyer du 1<sup>er</sup> juillet 1943 au 31 mars 1944 inclus. On peut en déduire que le loyer était de 185 francs par mois.) Et la serrure a été changée pendant leur absence ! Quelqu'un habitait dans leur logement, un certain monsieur Gautier.

Il a fallu se battre pour récupérer l'appartement. Mémé reprend sa plus belle plume et multiplie les démarches, remuant ciel et terre, le commissariat, le préfet de police, pour demander officiellement la réintégration dans son logement. La personne qui s'y est installée est ce qu'on appelle un « relogé », suite aux bombardements

alliés sur Courbevoie où il y avait beaucoup d'usines, probablement d'armement. Il sera avéré par la suite que le logement de ce monsieur n'avait pas été bombardé et qu'il a pu réintégrer, fort heureusement pour la famille Eisenstein, la ville de Courbevoie et son habitation. Pourquoi est-il donc venu s'installer dans l'appartement du 35, rue du Niger ? On sait que beaucoup de « reloués » étaient en réalité des collabos qui étaient récompensés pour leurs services auprès des autorités de Vichy, pour une dénonciation par exemple. Quand la famille rentre enfin dans son appartement, tout a été vidé : les meubles ont été volés, vraisemblablement par les Allemands. Francis Gautier repart avec ses meubles à lui. En plus – sans doute pour accélérer la procédure d'expulsion – ce sont les Eisenstein qui lui paient son déménagement. Il ne reste RIEN, tous les papiers ont disparu, les effets personnels, les photos, les souvenirs de famille...

Si j'essaie de reconstituer les démarches de mes grands-parents, je crois comprendre qu'ils se sont d'abord adressés à une association d'entraide juive, appelée en raccourci « Le mouvement », laquelle association les a orientés vers *les Invalides*, c'est-à-dire peut-être une administration en relation avec le ministère de la guerre. En témoigne ce billet manuscrit daté du 14 mai 1945, commençant par ces mots :

*Madame,*

*Votre dossier de réquisition d'appartement a bien été transmis aux Invalides qui ont demandé au Mouvement un complément d'information.*

## Retour à Paris

Paris, le 14 mai 45.

Madame,

Votre dossier de réquisition  
d'appartement a bien été transmis aux  
Invalides qui ont demandé au Mouvement  
un complément d'information.

Vous pouvez obtenir tous  
renseignements concernant cette affaire à  
Monsieur Blau ou au Capitaine  
Douchin, service du Capitaine Dechartre,  
3 rue de Tibulle.

Vous espérons bien vivement  
que vous pourrez obtenir satisfaction et  
vous prions de croire, Madame, à nos  
sentiments, dévoués -

Arthur

Réponse d'une association d'entraide juive  
concernant la réintégration dans l'appartement

On peut imaginer qu'au vu des renseignements complémentaires demandés, *les Invalides* ont renvoyé les plaignants vers la juridiction civile locale. J'ai en effet retrouvé le double carboné de la lettre d'Arthur, sans doute rédigée et tapée à la machine par Suzanne, adressée le 5 août 1945 au greffe du juge de paix, sis dans la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement ; elle décrivait l'affaire en ces termes :

PARIS, le 5 août 1945

A. EISENSTEIN  
24, rue Claude Decaen,  
Paris, 12<sup>ème</sup>

BREFFE DU JUGE DE PAIX  
Mairie du 12<sup>ème</sup> Arr.  
Paris.

Monsieur,

EISENSTEIN C/ GAUTIER

Je me permets d'avoir recours à votre haute bienveillance en vue d'obtenir la réintégration dans mon domicile, sis 35 rue du Niger et que j'ai dû quitter dans les circonstances suivantes:

Persécuté en vertu des lois raciales, j'ai été obligé de quitter mon domicile 35 rue du Niger, Paris, 12<sup>ème</sup> au mois de Juillet 1942. J'y laissais une personne pour l'occuper et j'en assumais le loyer. Ceci n'a pas empêché les Allemands d'en chasser la dite personne, d'enlever tout le mobilier et d'y installer par réquisition un nommé GAUTIER Francis, se disant sinistré de Courbevoie. (9bis rue Bahliat)

Rentré à Paris depuis le mois de mai dernier, je me suis essayé vainement à obtenir la rétrocession de mon appartement à l'amiable. Des renseignements pris à la mairie de Courbevoie ainsi qu'au domicile du nommé Gautier dans cette commune, il ressort que le sinistre se résume à un peu de vaisselle brisée et que l'appartement du susnommé n'a pas été inhabitable, ce que la mairie et le propriétaire sont prêts à certifier à qui de droit. Néanmoins, ledit Gautier ayant donné congé de son appartement de Courbevoie - ayant été remplacé par les Allemands dans le mien - son logis de Courbevoie a été reloué à d'autres et est actuellement occupé.

Pour mon propre compte, je n'ai jamais donné congé de mon appartement de la rue du Niger. Ce qui n'empêche qu'il est aujourd'hui ainsi occupé et que je me trouve sans domicile parisien, ce qui est pour moi un dommage de tous les instants.

Je viens donc m'adresser, ainsi que dit plus haut, à votre haute compétence, en vue d'obtenir l'autorisation d'y être réintégré ainsi que les ordonnances récemment promulguées le prévoient.

Et vous remerciant à l'avance de votre bienveillance en cette occasion, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments de parfaite considération.

Lettre au juge de paix

## Retour à Paris

« Monsieur,

Je me permets d'avoir recours à votre haute bienveillance en vue d'obtenir la réintégration dans mon domicile, sis 35, rue du Niger et que j'ai dû quitter dans les circonstances suivantes :

Persécuté en vertu des lois raciales, j'ai été obligé de quitter mon domicile 35, rue du Niger, Paris, 12<sup>ème</sup> au mois de Juillet 1942. J'y laissais une personne pour l'occuper et j'en assumais le loyer. Ceci n'a pas empêché les Allemands d'en chasser ladite personne, d'enlever tout le mobilier et d'y installer par réquisition un nommé GAUTIER Francis, se disant sinistré de Courbevoie (9 bis Rue Balliat).

Rentré à Paris depuis le mois de Mai dernier, je me suis essayé vainement à obtenir la rétrocession de mon appartement à l'amiable. Des renseignements pris à la mairie de Courbevoie ainsi qu'au domicile du nommé Gautier dans cette commune, il ressort que le sinistre se résume à un peu de vaisselle brisée et que l'appartement du susnommé n'a pas été inhabitable, ce que la mairie et le propriétaire sont prêts à certifier à qui de droit. Néanmoins, ledit Gautier ayant donné congé de son appartement de Courbevoie - ayant été remplacé par les Allemands dans le mien - son logis de Courbevoie a été reloué à d'autres et est actuellement occupé.

Pour mon propre compte, je n'ai jamais donné congé de mon appartement de la rue du Niger. Ce qui n'empêche qu'il est aujourd'hui ainsi occupé et que je me trouve sans domicile parisien, ce qui est pour moi un dommage de tous les instants.

Je viens donc m'adresser, ainsi que dit plus haut, à votre haute compétence, en vue d'obtenir l'autorisation d'y être réintégré ainsi que les ordonnances récemment promulguées le prévoient.

Et en vous remerciant à l'avance de votre haute bienveillance en cette occasion, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments de parfaite considération. »

Il est donné accusé réception de ce courrier par un laconique papier sans en-tête :

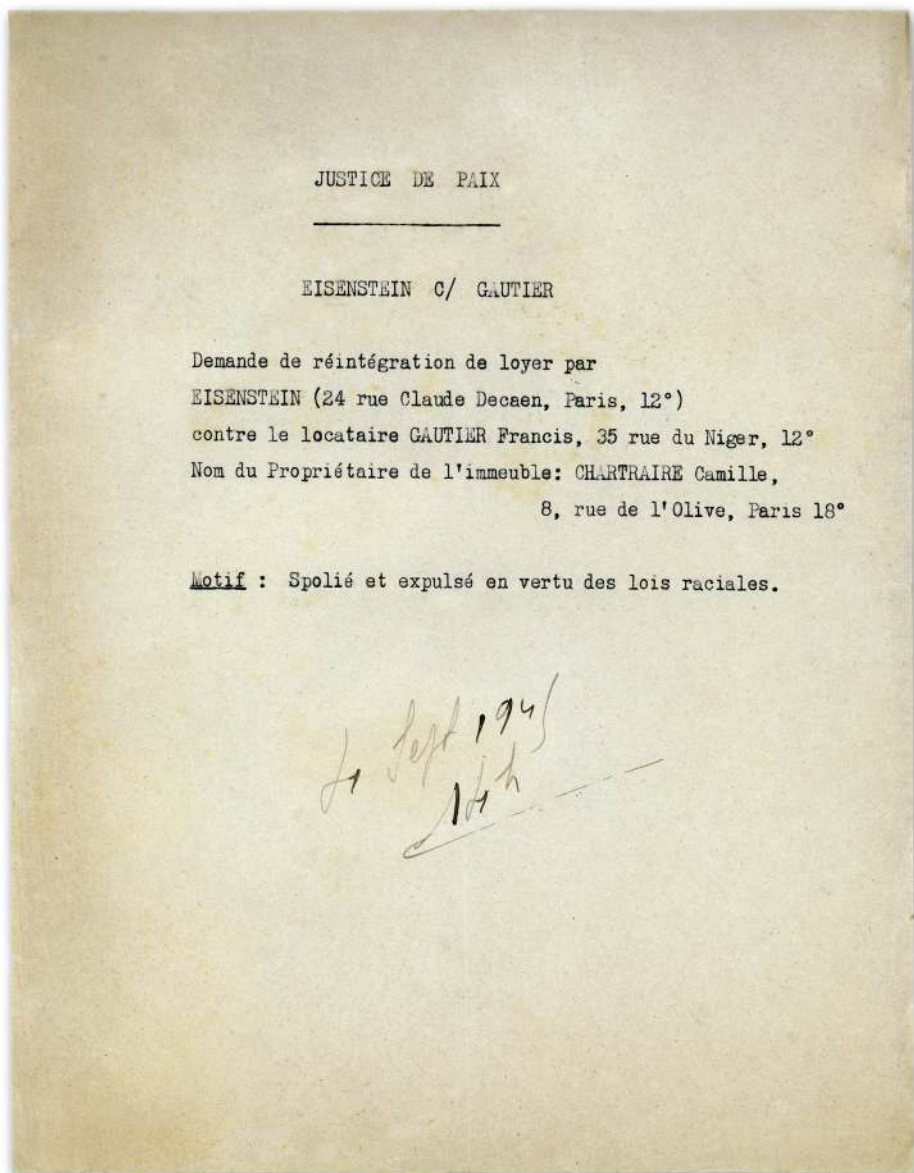
« JUSTICE DE PAIX

---

EISENSTEIN C/ GAUTIER

Demande de réintégration de loyer par  
EISENSTEIN (24, rue Claude Decaen,  
Paris, 12°)  
Contre le locataire GAUTIER Francis,  
35 rue du Niger, 12°  
Nom du propriétaire de l'immeuble :  
CHARTRAIRE Camille,  
8, rue de l'Olive, Paris 18°

Motif : spolié et expulsé en vertu des lois raciales »



Accusé de réception de la plainte

Sur ce papier figure une date écrite à la main : *4 septembre 1945 14 h*, qui est peut-être la date de l'audience. Je n'ai pas retrouvé le prononcé du jugement, j'ignore combien de temps il a fallu au juge de paix pour statuer sur cette

affaire et à quelle date précisément mes grands-parents ont pu réintégrer leur domicile mais, quoi qu'il en soit, on devine que ça n'a pas été facile, que ça a duré plusieurs mois et que pour eux c'était très long.

Quitte à repartir de zéro, Arthur pensait qu'ils feraient mieux de se réfugier en Israël. Mais Suzanne s'y oppose fermement, et Simone aussi. Elles se sentent françaises et ne veulent pas quitter leur pays. D'autant qu'ils ne repartaient pas tout à fait de rien : Arthur va bien pouvoir récupérer son atelier cédé fictivement au début de la guerre à l'entreprise Leleu. D'ailleurs quelques meubles Leleu ont été donnés ou vendus à la famille pour pouvoir reprendre une vie normale. Les dessins du livre de Françoise Siriex sur l'entreprise Leleu sont assez précis pour pouvoir identifier certains fauteuils. Aujourd'hui les meubles sont répartis entre nous trois, Micheline, Catherine et moi. La salle à manger avec la table, les chaises et une commode sont encore à la maison, chez nous, à Orry-la-Ville. C'est tout ce qui reste de l'après-guerre et de la reconstitution du patrimoine.

Les courriers retrouvés attestent la fin officielle de la spoliation et la reconnaissance du statut de « spoliés ». Un document cependant me laisse perplexe : il s'agit de la « carte de pillé ou spolié », délivré le 25 mars 1948, par le ministère de la réhabilitation et de l'urbanisme (MRU). Cette « carte » se présente en fait comme un petit livret dans lequel devaient être enregistrées les sommes versées à titre d'indemnisation par l'administration française. Dans ce carnet attribué au couple Eisenstein ne figure que la somme de 58 600 francs, prétendument versée en espèce le 19 mai 1947, c'est-à-dire à une date antérieure à celle de

## Retour à Paris

la délivrance de la carte. Et il n'y a pas de tampon officiel à l'appui de ce versement.

Attributions Espèces.

Cette carte, rigoureusement personnelle, n'est valable qu'accompagnée de la carte d'identité du titulaire. Elle sera exigée pour toute distribution en espèces ou en nature. En aucun cas il ne sera délivré de duplicata.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE.

Département de SEINE

**CARTE DE PILLÉ OU SPOLIÉ**

N° 1450

Délivrée le 25-3-1948  
à M. EISENSTEIN ABON  
Adresse actuelle : 35 rue du Niger  
Paris 12<sup>e</sup>  
Lieu du sinistre : 35 rue du Niger  
Date du sinistre : 11-11-1943  
Signature du titulaire : \_\_\_\_\_

Pour le Préfet :  
Le Secrétaire Général  
de l'Office National  
de l'Office départemental.  
Cachet : \_\_\_\_\_

J. U. 702037

Chef de famille.

Nom : EISENSTEIN  
Prénoms : ABON  
Nationalité : Polonaise  
Lieu de naissance : Bucarest  
Date de naissance : 11-11-1885  
Profession : Carpentier  
N° de la carte d'identité : 2187120

Conjoint.

Nom : EISENSTEIN née Jasnowski  
Prénoms : Luzanne  
Lieu de naissance : Paris  
Date de naissance : 18-3-1897  
Profession : Blanchisseuse

**ATTRIBUTIONS EN ESPÈCES.**

| MONTANT DES SECOURS              | DESIGNATION DE L'ŒUVRE<br>ou<br>SERVICE D'ASSISTANCE. |
|----------------------------------|---|
| <u>M. R. V.</u><br><u>58.500</u> | Date <u>19-5-1947</u><br>Cachet _____                 |
|                                  | Date _____<br>Cachet _____                            |
|                                  | Date _____<br>Cachet _____                            |
|                                  | Date _____<br>Cachet _____                            |

Carte de pillé ou spolié

À la mort de Pépé en novembre 1980, pour en informer la presse locale, Mémé adresse au journal « *Le Quartier* », 266, avenue Daumesnil à Paris, un courrier qui, à sa façon, résume toute l'histoire. Je le reproduis ici tel qu'il a été écrit, dans son intégralité (\*) :

« Paris, le 8 décembre 1980

Monsieur le Rédacteur,

Je vous confirme notre conversation téléphonique de ce jour où vous avez bien voulu m'écouter avec cordialité. D'ailleurs, autrefois, j'avais eu à faire avec le cabinet de M. Roger Frey alors qu'il était en face de chez nous, avenue de Saint Mandé. Notre photo a d'ailleurs paru dans son journal et il a bien voulu m'en faire parvenir un agrandissement que j'ai cherché à son bureau d'alors, rue de la Voûte.

Pour en venir aux faits, je vous ai demandé après lecture dans votre journal "Nos Doyens S.O.S. Personnes âgées", s'il vous serait possible, à ce sujet de rappeler aux habitants de notre Quartier le souvenir de mon mari, malheureusement décédé la semaine dernière, à l'âge de 95 ans.

Nous sommes entrés dans notre appartement actuel en 1925 et ne l'avons plus jamais quitté sauf dans les malheureuses années de guerre et pour sauver notre vie, après

---

\* Pour faciliter la lecture je n'ai pas reproduit les quelques fautes de frappe qu'il comportait.

dénonciation d'une personne de la maison qui pactisait avec l'ennemi qui devait probablement la rémunérer pour ses horribles forfaits. Je ne la nommerai pas. Elle a dû porter ses pas ailleurs et n'est plus ici.

Nous avons connu comme tous des hauts et des bas. Mon mari, alors âgé de 50 ans, a été renvoyé de son emploi après 30 ans de bons et loyaux services et comme il n'y avait pas de contrat collectif à l'époque, il s'est retrouvé sans rien que son immense courage. Nous avons loué un local dans le Faubourg St-Antoine (il était un tapissier émérite et avait monté toute la partie technique de l'affaire). Tous les fournisseurs du Faubourg lui ont fait confiance et lui ont donné du temps pour payer les fournitures dont il avait besoin. Ceci en 1933. Est arrivé la guerre et il a été à nouveau spolié complètement et obligé de quitter Paris. Nous nous sommes réfugiés dans un village près de Voiron où, courageux comme toujours, il a travaillé la terre pour nourrir sa famille. Ma fille, née et mariée dans le 12<sup>e</sup> allait voir les paysans et travaillait aussi pour eux afin d'assurer notre nourriture. Entre temps, j'ai été gravement malade et tous deux m'ont sauvé la vie en assumant tous les soins nécessaires et faisant la navette avec le Dr de la ville.

Toujours souriant, toujours optimiste, il ne s'est jamais plaint. En revenant d'exil, nous n'avions plus d'appartement, plus d'atelier, et il y a eu encore des âmes charitables pour nous aider en nous fournissant du travail et un lieu pour l'exercer. Enfin, dernière spoliation, la Caisse de l'Artisanat, nous a refusé tout droit à la retraite vu notre âge et la période sans travail due aux lois raciales, on a déclaré qu'il n'avait [pas] le temps minimum de 15 années nécessaires à une retraite.

Sa fidèle compagne pendant 57 ans, mon chagrin est auj. profond, vous le comprendrez. Sa seule retraite est celle du temps où il était salarié, et j'espère en avoir la réversion légale, car lorsqu'il a été artisan, je l'ai naturellement secondé, m'occupant autant des écritures, de la comptabilité et apprenant le métier de tapissière que je suis arrivée à exercer avec soin.

Je m'excuse de cette longue missive qui est un vrai roman, mais le strict rapport de la vérité.

Maintenant qu'il n'est plus, et que de nombreuses personnes du quartier avaient l'habitude de nous voir toujours ensemble, surtout depuis sa retraite, s'enquéraient de sa santé et le voyaient toujours souriant, ce qui serait une petite consolation et aussi une reconnaissance envers

toutes ces gens qui nous saluaient si aimablement.

Vous avez bien voulu me dire qu'il peut en être fait le rapport lors de la parution du journal le mois prochain et je vous en remercie d'avance ; À titre de "Personnes âgées" comme on dit maintenant, il devait être l'un des plus anciens du 12<sup>e</sup>.

J'ignore si beaucoup connaissent son nom, mais seulement sa physionomie, toujours aimable. Nous avons [été] mariés 57 ans sans jamais aucune dispute ni récrimination. On peut dire qu'il a été un bon mari et un bon citoyen. Il s'agit de :

Monsieur Arthur Eisenstein,

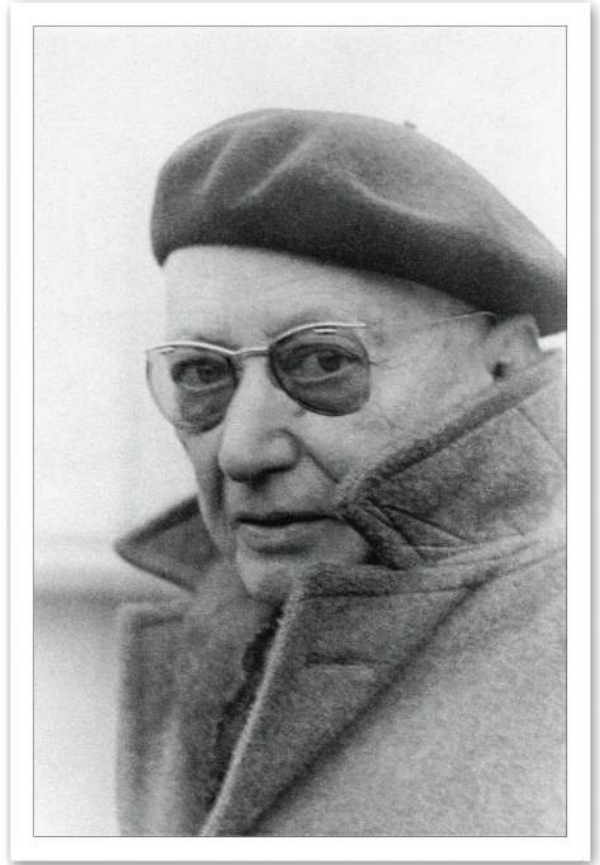
Malheureusement disparu le 19 Novembre dernier, après son transport à l'hôpital Rothschild, son âge 95 ans, le mien bientôt 83 ans. Ma fille unique est heureusement souvent près de moi et est venue voir son père tous les jours lorsque son mal s'aggravait et qu'on le voyait dépérir de jour en jour. J'ai malheureusement le triste regret d'être arrivée trop tard pour recevoir son dernier soupir et l'entendre m'appeler encore une fois.

Encore une fois, excusez-moi, et recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments. »



Arthur et Suzanne, rue du Niger, vers 1970

On peut ainsi constater que Suzanne, entre combat et résignation, avait quand même un style particulier pour décrire sa vie. Je me dois de préciser que malgré mes recherches, notamment auprès du mémorial de la Shoah, on ne trouve pas trace de dénonciation à l'encontre de mes grands-parents qui sont partis préventivement, précisément pour ne pas être raflés. Dans cette lettre, Mémé ne nomme personne mais cependant accuse sans preuve ; elle exprime peut-être un vieux ressentiment à l'encontre de celle qu'elle appelait, sans jamais la nommer, « celle du deuxième » et que de toute évidence elle n'aimait guère ! C'était semble-t-il réciproque : lorsqu'ils ont réintégré leur logement, *celle du deuxième* se serait esclaffée : « Vous êtes encore là, vous ! ».



Le béret basque était un élément important de la « francitude » d'Aron/Arthur

\* \*  
\*

Mes grands-parents, eux, ont pu fuir fin juillet 1942, quelques jours après la rafle du Vel d'hiv. Mais l'un de

leur beau-frère, Henri, qui habitait le onzième a été raflé en août 1941 et un autre beau-frère encore, Joseph, sera lui aussi déporté en juin 1944.

Henri Zisman (avec un seul "n") : de son vrai nom Maer-Haineh Zismann (avec deux "n") sur son acte de naissance à l'état civil, le mari de la tante Nore (elle se prénommaient Leba mais nous l'appelions tante Nore – moi je comprenais tante Nord et ne cherchais pas à savoir pourquoi ! et aujourd'hui je ne sais toujours pas d'où lui vient ce surnom). Elle est décédée à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans à la maison de retraite des Rothschild, rue de Picpus, dans le douzième. Il semble que Nore, la sœur aînée d'Arthur, était chez son frère Maurice à Sucy-en-Brie le jour où Henri a été raflé. Son mari lui a été subtilisé. Il a été emmené. J'ai retrouvé sa trace en novembre 1980 alors que je visitais le camp d'extermination d'Auschwitz (\*) : Henri Zisman, né en Roumanie le 6 février 1883, naturalisé ainsi que son épouse par décret du 15 octobre 1910, demeurant 4, rue de Candie à Paris dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, raflé le 20 août 1941, emmené d'abord au camp de Drancy (en Seine-Saint-Denis), où il est resté plus d'un an (ce qui explique, sur sa fiche, les multiples annotations concernant les blocs, les escaliers, les chambres...) puis à Pithiviers le 1<sup>er</sup> septembre 1942, et ensuite, déporté le 20 septembre 1942 de Pithiviers vers Auschwitz avec le convoi n° 35 ; après trois jours de train, Henri est arrivé à Auschwitz. Vu son âge, il a été gazé directement le jour de son arrivée. 950 000 déportés, la plupart Juifs, ont été exterminés dans ce camp.

---

\* Oświęcim en polonais

## Henri Zisman et Leiba Feldman

|   |  |
|---|--|
| <p style="color: red;">9136 nat Franz</p> <p>685</p> <p style="font-size: 1.2em; font-weight: bold;">ZISMAN</p> <p>Henri Mayer</p> <p>6-2-83 Bucarest</p> <p style="color: red;">T. Marie 45</p> <p style="color: red;">Marpissier 42</p> <p>4. Rue de Candie 4<sup>e</sup></p> <p style="text-align: right;">20-8-41</p>   | <p>Bluc IV</p> <p>Es. IX 46 18</p> <p>ch. 42 48 2</p><br><br><p style="font-size: 0.8em;">Caché<br/>le 12-2-42</p>   |
| <p style="color: red;">13218</p> <p style="text-align: right;">Rép 20.9.4</p> <p style="font-size: 1.2em; font-weight: bold;">ZISMAN</p> <p>Henri</p> <p>6.2.83 Bucarest</p> <p><u>Paris</u></p><br><br><p style="text-align: right;">Pithiviers<br/>20.8.41</p>  | <p>est révisé le 19.4.45</p> <p>à sa femme</p> <p>15 rue de la Tour<br/>Royale</p>   |
| <p style="font-size: 1.5em; font-weight: bold;">Zisman</p> <p style="font-weight: bold;">Camp de Pithiviers</p> <p>N° d'ordre 90. 3. 5</p> <p>Nom Zisman</p> <p>Prénoms Henri</p> <p>Fils de _____</p> <p>Et de _____</p> <p>Date de naissance 6-2-1893</p> <p>Lieu de naissance Bucarest</p> <p>Nationalité N.F.</p> <p>Profession Exploisier</p> <p>Situation de famille M</p> <p>Adresse avant l'internement Paris 11<sup>e</sup><br/>4 R de Candie</p> <p style="text-align: left;">X</p> | <p>Pièces d'identité présentées _____</p> <p>Motif d'internement Venant de<br/>France</p> <p>Autorité signataire de la décision dont<br/>il fait l'objet _____</p> <p>C'est arrivé à sa femme<br/>1941<br/>17-1-45</p> <p>Date d'arrivée 1<sup>er</sup> Sept 1942</p> <p style="text-align: center;">OBSERVATIONS :</p> <p style="font-size: 1.2em; color: red;">VMO 696</p> <p style="text-align: center;">20 SEPT 1942</p> |

Fiches d'Henri Zisman à Drancy puis Pithiviers



Henri Zisman

Pendant longtemps j'ai eu du mal à mettre les choses au clair. Pendant longtemps j'ai cru qu'Henri avait fait partie de ce que l'on appelle la rafle du Vel d'Hiv en juillet 42. Le pire, c'est que mon cousin Michel pensait de même. Mais les fiches d'internement à Drancy et Pithiviers contredisaient cette croyance. Je ne savais plus quoi penser, cette date finissait par me hanter. C'est le mémorial de la Shoah qui m'a renseigné de façon certaine et je

continue à être hanté en apprenant que pendant treize mois l'oncle Henri a été interné à Drancy et que personne dans la famille n'en a vraiment parlé, il a disparu dès août 41 et ce qui nous a été transmis, ce qui est parvenu jusqu'à nous, à mon cousin et moi, c'est qu'il était dans la rafle du Vel d'Hiv de juillet 42, onze mois plus tard ! Pourquoi ? Pourquoi les souvenirs sont-ils pareillement inexacts ? À moins que ce ne soit la transmission qui ait été faussée ? Je ne dis pas que c'était délibéré mais je me demande si ma grand-mère avait un intérêt, même inconscient, à raconter l'histoire ainsi. Je suis content en tout cas d'avoir rétabli la vérité à ce sujet.

On sait qu'Henri était lui aussi tapissier et qu'il faisait un petit trafic entre la Roumanie et Paris. Alors qu'il prenait le train, il cachait, dit-on, des pièces (je suppose que c'était des pièces d'or) dans la couture des sièges du compartiment. Cette histoire est-elle vraie ? De son côté Jean-Pierre prétend que son oncle Henri était résistant. On raconte aussi qu'il était connu de la police : pour ses actes de résistance ou pour ses petits trafics plus ou moins licites ? Il semble qu'il ait tout simplement fait partie, comme des milliers d'autres, de la rafle d'août 1941 à Paris (4 232 Juifs de diverses nationalités, âgés de 18 à 50 ans, dont environ 1 500 citoyens français). Certains policiers faisaient du zèle. Henri avait 58 ans lorsqu'il a été arrêté. Il avait presque soixante ans lorsqu'il est arrivé à Auschwitz et à cet âge-là, les hommes comme les femmes étaient directement dirigés vers les fours crématoires. « Pauvre Henri ! ». Maman ne parlait pas beaucoup de lui sinon en faisant précéder son prénom de cet adjectif réducteur : « Pauvre Henri, il n'est plus là ». C'était l'oncle aîné et sûrement bien-aimé de toute la famille. Il ne sera plus là pour raconter son histoire, ses histoires de voyages et ses petites combines.

Joseph Leiba Feldman : l'ex-mari de la tante Aneta (nous l'appelions Annette ou le plus souvent tante Netty), la plus jeune des sœurs d'Arthur. Leiba, divorcé de Netty, était remarié à une dame Carlin Szprinca Mirla,) vivant à Vichy, au 26, rue Girard. (De son côté, Netty se remariera en 1948 avec Ernest Lévy, lui-même décédé en 1952 et elle en 1954). Leiba a été arrêté par la Gestapo le 22 mai 1944. Né le 27 octobre 1888 à Galatz en Roumanie, il avait reçu la croix de guerre 1914-1918

et avait été naturalisé en 1927. Déporté au départ de Drancy le 30 juin 1944 par le convoi n° 76, il sera lui aussi gazé, probablement à son arrivée au camp de Birkenau/Auschwitz, et périra à 56 ans.

Les noms des deux oncles de Maman sont gravés dans la pierre au mémorial de la Shoah à Paris.

Leiba et Netty (Joseph et Annette en français) avaient un fils, Simon, en partie élevé par Henri et Nore, et par la suite confié à une famille d'accueil à Meaux. Simon a eu deux enfants : Ludovic et Valérie, renommée Anne comme sa grand-mère qu'elle n'a pas connue. Simon a pu obtenir des informations sur son père grâce à l'aide de Serge Klarsfeld, également juif roumain, chasseur de nazis dans le monde entier, ayant contribué à faire emprisonner et juger Eichmann, Barbie et bien d'autres. Maintenant ces informations sont accessibles à tout le monde sur le site du mémorial de la Shoah.

Il se trouve que ces deux oncles, Henri Zisman et Joseph Leiba Feldman, avaient l'un et l'autre accompagné leur beau-frère, Aron (dit Arthur), lorsqu'il était allé déclarer la naissance de sa fille, Simone, le 11 janvier 1924 et c'est selon cette dénomination et cette orthographe qu'ils sont tous les deux inscrits comme témoins sur le registre d'état civil.

Ainsi les deux témoins de la naissance de Simone ont péri dans un camp d'extermination. Simone et ses parents y ont échappé de peu en quittant Paris à temps pour s'exiler dans ce qui était encore la « zone libre ». On ne sait pas comment Simone a vécu et ressenti ces années que nous qualifions de « noires ». Alors, je me pose une question :

qu'est-ce qui se passe quand on frôle de si près une telle catastrophe ? Que des personnes aussi proches ont disparu dans ces conditions ? Le vertige est abyssal. Il vaut peut-être mieux ne pas y penser du tout. C'est indicible. Les mots ne sont pas assez forts pour décrire l'horreur des camps. L'horreur est un mot trop faible. Mais y avoir échappé de justesse : qui a pu décrire cela ? Maman n'a plus jamais voulu parler de cette terreur, tellement elle a dû être anormalement intense, démesurée, atrocement pénétrée dans le corps lui-même. Il fallait oublier et ne plus en parler : ce n'était pas important parce que c'était du passé. Un passé peu glorieux. Un passé fait de honte, de secrets, il fallait se cacher, cacher son identité réelle et surtout cacher sa religion. Tout effacer. Mais elle a survécu. Soyons clair : elle et ses parents n'ont pas vécu le pire, les camps de la mort. Certes le statut de victimes de la Shoah ne peut pas leur être attribué. D'ailleurs, bien évidemment, ils ne le réclameront jamais car Simone et ses parents ont échappé à la déportation et sont sortis sains et saufs de ces années de folies antisémites. Mais ils ne voulaient plus en parler, il fallait penser à construire un nouveau futur, sans guerre, sans antisémitisme, sans toutes ces violences extrêmes. Il fallait oublier ces années où tout était calculé pour éliminer les Juifs des quartiers en leur ôtant leurs moyens de subsistance : leurs emplois, leurs entreprises et leur liberté d'initiatives. En réalité toutes les ressources financières leur ont été ôtées. Les plus riches, qui en avaient les moyens, sont partis. Certains, beaucoup, s'ils le pouvaient, se sont exilés aux États-Unis où ils avaient soit un peu de famille, soit un travail. C'est le cas d'une cousine de Mémé qui travaillait chez Rothschild à

New York. Ceux qui étaient moyennement riches, voire pauvres, sont restés. Il y a aussi ceux qui ne croyaient pas à la politique violemment antisémite du gouvernement de Vichy et des nazis. Ceux-là seront les premières victimes.

\* \*  
\*

Mes grands-parents ont fini par retrouver leur logement, leur atelier, certains de leurs voisins, leur quartier et leurs habitudes. Une photo datée du 5 août 1946 montre les familles Jaslowski-Eisenstein et Jaslowski- Becker



Photo de famille en août 1946 - De gauche à droite :  
Arthur, Suzanne, Henriette, Reine, Maurice, Marthe et Simone

rassemblées : à part Marthe, ils ont tous un sourire un peu forcé. Suzanne montre ostensiblement son attachement à son mari en imposant son avant-bras sur la jambe d'Arthur. Les habits sont sobres mais bien ajustés, élégants, coquets pour Arthur. On perçoit la simplicité des murs de la pièce ainsi que des vêtements : pas de bijoux, mais quand même des bas pour les femmes et des chaussures de ville neuves pour tout le monde. Que pensent-ils de leur passé et de leur avenir ?

Simone avait plus de vingt-et-un ans, elle était majeure désormais et devait songer à se marier. Mémé avait une cousine, Denise Blum, dont le mari, un dénommé Jules Mouchlak, travaillait à la Sécurité sociale. Il savait que le couple Eisenstein cherchait à marier leur fille à un homme d'une autre religion que la mosaïque (\*). Il leur présente un collègue, Roger Smagghe, catholique, âgé de vingt-quatre ans, bien sous tous rapports. L'affaire est rapidement conclue, le mariage a lieu le 4 juillet 1947 à l'église de l'Immaculée Conception, rue du Rendez-vous, puis à la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

De 1947 à 1950, le jeune couple vit à Paris, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Par manque de logement à cette époque d'après-guerre, la mère de Roger, Maria Smagghe-Bertholet, veuve, s'installe avec eux. Catherine naît en mai 1949, puis Micheline en juin 1950.

---

\* Terme utilisé principalement en Europe de l'Est pour désigner la religion qui suit la loi de Moïse

Elles ne connaîtront pas leur grand-mère paternelle qui meurt tôt, en juillet 1950, à l'âge de soixante-et-un ans, alors qu'elle était en cure à Limoges.

Avec le produit de l'héritage, mes parents achètent un pavillon au Vésinet dans les Yvelines. C'est là que je suis né, en janvier 1959. Si mon père rêvait d'avoir un garçon, ce n'était pas le cas de Maman qui ne souhaitait pas d'enfants et en tout cas pas un troisième : les deux premières, mes sœurs, étaient très rapprochées mais avaient du mal à s'entendre et l'ambiance à la maison est longtemps restée pesante et électrique. Mon père ne supportait pas grand-chose, et notamment pas le bruit, et il explosait assez régulièrement pour des raisons quelquefois futiles. Heureusement la maison du Vésinet disposait d'un beau jardin, et de beaucoup d'espace, avec deux chambres à l'étage et une au rez-de-chaussée. Nous y sommes restés vingt ans.

Pendant toutes ces années au Vésinet, Maman exerçait son activité de couturière. Bien que Roger travaillât à l'URSSAF comme contrôleur, il avait insisté pour que Maman puisse exercer son activité de couture sans être déclarée. Un comble pour un contrôleur ! Il est certain qu'il pouvait éviter que ses collègues qui étaient dans le coin viennent contrôler l'atelier et la boutique où Maman faisait quelques heures de couture par semaine. Elle recevait aussi des clientes à la maison pour des essais, notamment une certaine Madame Kahn dont je me rappelle bien la physionomie. Cette cliente était très

régulière. Cette femme étant obèse n'avait guère le choix que du « sur-mesure » et se faisait donc faire des robes à sa taille. Gamin, je la voyais souvent à la maison et je ne l'aimais pas car elle dégageait une odeur plutôt désagréable. Je ne sais pas du tout si Maman lui avait révélé son origine et lui avait confié ce qu'elle avait vécu pendant la guerre. Mais je sais qu'elles se parlaient beaucoup ! Madame Kahn était certainement juive elle aussi et je crois me souvenir qu'elle parlait avec un accent assez marqué. Mais nous étions habitués aux intonations de l'Europe de l'Est : Arthur roulait les "R", et parlait très lentement, semblant hésiter à chaque phrase pour mieux réfléchir à ce qu'il allait dire et comment le dire. Nous n'avons jamais su s'il parlait une autre langue en Roumanie, comme le yiddish par exemple, mais c'est assez vraisemblable car mon cousin Michel affirme que son grand-père Maurice, c'est-à-dire le jeune frère d'Arthur, le parlait ; c'était probablement le cas pour toute la famille. Jean-Pierre affirme le contraire : personne ne parlait yiddish mais d'après lui, Maurice parlait l'allemand. Les études historiques nous enseignent que sur 700 000 juifs recensés en Roumanie en 1930, donc avant la Shoah, 500 000 parlaient le yiddish ! Quoi qu'il en soit, installé en France, Arthur avait complètement oublié la langue roumaine et du même coup, à supposer qu'il l'ait un jour pratiquée, la langue yiddish. Quant à Suzanne, je ne lui ai jamais connu qu'une seule expression typiquement juive : pour me féliciter – par exemple

le jour où j'ai eu mon bac – elle s'exclamait *Mazel tov!*, ce qui veut dire Bravo ! Félicitations !

\* \*  
\*

Dans les années 70, mes grands-parents venaient tous les jeudis au Vésinet, surtout quand mon père n'était pas là : ils ne s'entendaient pas. Arthur s'asseyait dans un fauteuil, et écoutait la conversation entre sa femme, Suzanne, et sa fille, Simone. Il faisait la sieste aussi sur ce fauteuil. Et invariablement vers cinq heures de l'après-midi il décidait de repartir pour éviter les bouchons, se levait, disait « Au revoir ! » et attendait Suzanne dans leur voiture : une Volkswagen coccinelle de couleur marron. Une voiture allemande !

Dans la famille, il était connu qu'Arthur et Suzanne n'aimaient pas leur gendre. Il se disait même que Simone avait eu une liaison avec un Juif avant son mariage ; mais Suzanne pendant la guerre avait fait ce vœu pour sa fille d'un mariage avec un "goy" (\*) et elle voulait s'y tenir. Finalement les parents regrettaient ce mariage qu'ils avaient en quelque sorte arrangé mais où Simone ne semblait pas heureuse du tout ! Ma mère, à la fin de sa vie a vaguement évoqué qu'elle avait connu un Juif et qu'elle aurait mieux fait de se marier avec lui, elle aurait été plus heureuse et... plus riche !

---

\* Désigne un non juif

Lorsque nous allions chez eux au 35, rue du Niger, le dimanche midi, l'appartement me semblait très petit, sombre et encombré de meubles : une grande table entourée de chaises, bien sûr des fauteuils confortables mais volumineux, un grand buffet, une commode, tout cela dans un salon qui devait faire environ quinze mètres carrés. Il y avait au mur une reproduction d'un tableau qui m'a toujours intrigué : il représentait la place d'une ville médiévale et avec mes yeux d'enfant je le trouvais plutôt moche. En 2015 ou 2016, en visitant la ville de Dresde, j'eus l'immense surprise de découvrir au musée Zwinger le même tableau, mais en vrai et en grand, que celui resté accroché des dizaines d'années au-dessus du buffet, trônant dans le salon de mes grands-parents. Il s'agit d'une toile de Bernardo Bellotto, dit Canaletto, peintre vénitien, représentant la ville de Pirna à côté de Dresde, dans l'état de Saxe, en Allemagne. Savaient-ils que ce tableau représentait une vue d'Allemagne ? Je pense que s'ils l'avaient su, ils auraient mis à la poubelle cette reproduction sans valeur.

Comme je m'ennuyais chez eux le dimanche, je prenais une bande dessinée et j'allais la lire dans leur chambre qui était sans aucune luminosité : été comme hiver, il fallait allumer la lumière pour y voir clair. Excepté pendant l'interruption de la guerre, ils ont vécu ensemble ici de 1925 à 1980, puis Mémé y est restée seule jusqu'en 1988. Ensuite, elle est partie en maison de retraite boulevard de Charonne dans le vingtième.

Dans un petit coin de l'appartement, Arthur avait installé un mini atelier d'un mètre-carré où il faisait des collages de fleurs séchées qu'il encadrait ensuite. Il me montrait ses dernières réalisations sans autre commentaire. Arthur était un artisan, un manuel et aussi un peu un artiste. Il avait besoin, jusqu'à sa mort, de créer des choses et de travailler de ses grosses mains de tapissier.

\*       \*  
\*

En 1960, quinze ans après la fin de la guerre et leur retour à Paris, avec l'aide du Fonds social juif unifié (FSJU), Mémé constitue un dossier afin que soit reconnu leur statut de Juifs spoliés pendant la guerre et que soit établie une reconnaissance de dettes de la part de la République Fédérale d'Allemagne. Mais tous les papiers ont disparu et il lui est impossible de prouver la spoliation et d'en estimer le montant. Après une correspondance fournie entre le FSJU et le nouvel état allemand, sans autre justificatif de la spoliation, mes grands-parents toucheront une compensation forfaitaire de 16.990 DM (Deutsche Mark), soit 18 925,16 NF (nouveaux francs), le FSJU prélevant une commission de 6 % au passage. L'argent ne répare pas les soucis, les angoisses, la douleur, mais il symbolise la reconnaissance des préjudices causés par l'injustice et la violence. Cette indemnité est plus importante moralement que financièrement : elle permet de clore le chapitre de la guerre.

## Les réparations matérielles et morales

FONDS SOCIAL JUIF UNIFIE  
Bureau de Spoliations Immobilières  
14, Rue Georges Berger,  
PARIS 17<sup>e</sup>.

T R E S   I M P O R T A N T

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CETTE FICHE DOIT ETRE REMPLIE AVEC LA PLUS GRANDE  
EXACTITUDE ET JOINTE A LA LETTRE PUIS RENVOYEE AU  
F.S.J.U.

I.- Avez-vous fait établir par le Bureau des Spoliations (anciennement Rue de Berri) ou par un autre organisme, un dossier autre que la présente demande N<sup>o</sup>. pour des enlèvements de mobiliers

~~OUI (1)~~ NON (1)

II.- Avez-vous droit à titre de cohéritier, à une indemnité réclamée aux autorités allemandes ( pour des enlèvements de mobiliers) autre que celle qui fait l'objet de la présente demande

~~OUI (1)~~ NON (1)

III.- Avez-vous été déporté ? OUI (1) NON (1)

Dans l'affirmative a-t-il été demandé par un organisme de déportés une indemnisation pour les vêtements et objets divers que vous portiez ?

~~OUI (1)~~ NON (1)

IV.- Si vous n'êtes pas ou n'étiez pas de Nationalité Française à l'époque où les faits se sont produits, avez-vous fait une demande d'indemnisation pour des préjudices aux personnes ( déportation - port de l'étoile - perte de situation - clandestinité - loi BEG)

~~OUI (1)~~ NON (1)

Je soussigné .....  
certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Paris  
17<sup>e</sup>

Signature  
Paris le 18 mars 1960

*Eisenstein*

(1) Rayer les mentions inutiles.

Fiche de renseignement du Fonds Social Juif Unifié

**FONDS  
SOCIAL  
JUIF  
UNIFIÉ**

**Bureau des spoliations mobilières**

14, RUE GEORGES-BERGER - PARIS-17° - Téléphone : WAGram 35-35

DIRECTION GÉNÉRALE  
SERVICE FINANCIER  
19, Rue de Téhéran  
PARIS - 8°

Paris, le 25 Octobre 1960.

Réf.: Service Financier AH/LS  
Dossier N° WGA 411

Monsieur Aron EISENSTEIN  
35, Rue de Nîger  
PARIS 12°

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que, conformément à nos instructions, nous faisons virer ce jour à votre compte n° 11.796 chez C.I.C., Succursale Y, 4, Fbg St-Antoine, P A R I S 12° la somme de

NF 18.925,16

en règlement de l'indemnité de spoliations mobilières qui nous a été versée à votre intention par le Gouvernement Fédéral Allemand.

Ce montant résulte de la négociation sur le marché des "devises-titres", en vertu de l'autorisation obtenue de la Banque de France, en votre faveur, de :

|   |                          |          |                     |
|---|--------------------------|----------|---------------------|
| DM 16.990   | vendus au cours de 1,185 | ..... NF | 20.133,15           |
| sous déduction de la participation convenue de 6 %..... |                          | NF       | <u>1.207,99</u>     |
| SOIT EN VOTRE FAVEUR, NET.....                          |                          |          | <u>NF 18.925,16</u> |

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur du F.S.J.U.

J. SAMUEL

Montant de l'indemnisation

En juillet 1995, en reconnaissant la responsabilité de l'État français dans la déportation des Juifs, Jacques

Chirac, alors président de la République, apportait une autre réparation morale importante : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. [...] La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. » (extrait du discours du 16 juillet 1995)

\* \*  
\*

Alors que Maman a agi activement pour éluder la question des origines, elle se débrouille quand même pour laisser après son décès des documents essentiels qui nous permettent de comprendre, même partiellement, ce qui a pu se produire durant cette période épouvantable. Claude Askolovitch, journaliste, et sa mère Evelyn, rencontrés tous les deux lors d'une "journée du livre" à Creil, me disent : « Quel beau cadeau t'a fait ta mère de te laisser découvrir par toi-même ces documents ! ». Je comprends et j'interprète ces propos : Maman n'a jamais voulu parler de cette période, mais elle garde bien au chaud dans un carton les preuves de l'histoire de leurs vies. La vie du migrant qu'a été Arthur au début du XX<sup>e</sup> siècle, la vie de la famille juive menacée par les lois antisémites pendant la guerre dès 1940 et jusqu'en mai 1945 où Suzanne s'est battue pour récupérer le logement familial. Enfin aussi jusqu'en 1960 pour récupérer un dédommagement de l'État allemand. Faire payer les Allemands, je pense, était très important pour eux, surtout pour elle. Je crois qu'elle ne leur a jamais pardonné toutes ces exactions, ces vexations, les

empêchements de travail, les rafles dont le bruit et la fureur se rapprochaient dangereusement.

De ce qu'ils ont vécu j'ai décidé d'écrire une brève et incomplète histoire, résumée et réduite à la connaissance que j'ai des documents familiaux. Mais l'écrivain, je réfléchis sur l'influence qu'ont pu avoir sur moi mes grands-parents et ma mère. La réponse est loin d'être simple. Mémé était profondément antimilitariste. Les Juifs de ma famille, comme la majorité des Juifs à l'époque, voulaient fuir les persécutions et vivre en paix, s'intégrer dans la société française le mieux possible. Certains d'entre eux voulaient continuer à pratiquer leur religion. Ce n'était pas le cas du couple Eisenstein : aucune trace de religiosité dans l'appartement du 35, rue du Niger, pas de *ménorah* – le chandelier à sept branches des Hébreux –, pas de *mézouza* – rouleau de parchemin sacré – à l'entrée de l'appartement, pas de kippa non plus, sauf les jours d'enterrement. Mémé était résolument athée, ne croyant en aucun dieu. « Y a pas plus impie que moi » disait-elle. D'ailleurs elle ajoutait : « Si Dieu avait existé, il n'aurait certainement pas accepté ce qui s'est passé », l'élimination de plus de la moitié du peuple juif européen.

Et elle n'a pas flanché à la fin de sa vie. J'ai retrouvé deux carnets de notes qu'elle a écrits alors qu'elle était à l'EHPAD. Je n'ai pas tout lu, il n'y a pas grand-chose d'intéressant, à part qu'elle se plaint, une longue litanie sur le temps de la vieillesse qui passe, son ennui, l'attente de la mort... Elle dit souffrir de sa déchéance physique et intellectuelle. À un endroit, elle écrit froidement : « *Aimerais-je avoir perdu cette intelligence dont j'étais si fière ? L'orgueil est une facilité de l'intelligence, il m'en reste des bribes...*

*j'envie les simples d'esprit* ». Malgré ces plaintes, elle reste vive et lucide comme le prouve cette note datée d'un 24 décembre : « *Demain Noël : Branlbass [sic] de combat à la calotte ! la messe à 11h. J'ai naturellement été sollicitée. On paraît assez étonné que je ne suis pas intéressée par la messe. Un petit ennui pour moi...* ».

À la réflexion, Mémé m'a probablement influencé dans ma prise de position afin de refuser d'effectuer le service militaire. À la place, j'ai fait un service civil de deux ans. J'ai choisi d'être objecteur de conscience. Je me suis fâché avec mon père et j'ai quitté la maison familiale car les relations étaient très tendues. Il avait parfois des expressions nettement antisémites, notamment envers ses beaux-parents. Il pouvait dire : « J'en ai marre de ces youpins. » Nous n'en comprenions pas bien la raison. Mais c'était comme cela à la maison, incompréhensible. Nous nous questionnons encore aujourd'hui sur son rôle pendant la guerre, sur ses opinions politiques aussi... Ma mère, quant à elle, s'est abstenue de toute prise de position quant à ma décision.

Pour ce qui concerne mon service civil, dans un premier temps j'ai travaillé pour la Fédération des œuvres laïques (la FOL) dont les bureaux se trouvaient à cinq minutes de chez Mémé ; elle m'a donc nourri et hébergé à ce moment-là. Pépé venait de mourir tout juste un an auparavant, en novembre 1980. Je rentrai manger avec elle le midi et c'est à cette époque-là qu'elle m'a beaucoup parlé de son histoire. Contrairement à Maman, elle en parlait volontiers.

Ma grand-mère comprenait mon refus de faire un service militaire et approuvait ma décision. Au bout de six mois, j'ai quitté la FOL où le travail ne me

passionnait pas et je suis devenu secrétaire de rédaction de *Peuples en marche*, un mensuel tiers-mondiste, au service des plus pauvres, au service des victimes de la colonisation ou des dictatures militaires. Aujourd'hui encore je pense que ma prise de position a pu être affirmée et confortée grâce aux convictions de ma grand-mère. Cela m'a permis de rencontrer des gens extraordinaires, comme José Bové au Larzac, ou bien Vincent Roussel, Patrice Coulon, Bernadette Bayada, tous du M.A.N, le Mouvement pour une alternative non-violente, Benoit Carrouée, Pierre Barrot ou encore Denys Robillard – ce dernier a été le président d'Amnesty International de 1998 à 2002 puis est devenu député PS de Blois de 2012 à 2017 –, Hervé Ott, pasteur, qui habitait au Larzac et qui m'a enseigné l'histoire de la guerre et la non-violence. Toutes ces personnes ont été extrêmement importantes pour moi, pour ma formation.

En 2025, une de mes sœurs et moi, en notre qualité d'ayants-droits, décidons de présenter un dossier auprès de la Commission pour la restitution des biens et l'Indemnisation des Victimes de Spoliations antisémites (CIVS). Nous estimons que pendant trois ans et demi l'entreprise familiale des Eisenstein n'a pas pu fonctionner normalement. La famille a été totalement privée de ressources financières, tout cela dû uniquement aux lois raciales édictées par l'État français entre 1940 et 1945. Il ne s'agit pas de tenter de récupérer une somme importante, mais plutôt une reconnaissance morale du préjudice réellement subi. Nous ne connaissons pas les sommes que nos grands-parents ont été obligés de dépenser pour fuir en zone libre, pour acheter les billets de train, rémunérer le passeur à Hagetmau, pour

continuer à verser leurs loyers à Paris afin de conserver leur appartement tout en réglant leurs loyers à Saint-Étienne-de-Crossey, et pour payer tous les autres « à-côtés » qui, à cette époque n'étaient certainement pas gratuits, même au contraire très chers. Comment vivrions-nous aujourd'hui, en 2025, en étant privés de nos ressources, de notre travail, de nos retraites pendant une période aussi longue ? Il en fut ainsi pendant plus de trois années complètes, de fin 1941 à mi-1945. Nous sommes dans l'attente, une fois de plus, quatre-vingts ans après la fin des événements, de la réponse de l'administration française, en l'occurrence des services du Premier ministre. Cette réponse, quand elle arrivera, d'ici deux ans nous dit-on, constituera, comme un épilogue, la fin d'un des chapitres de cette histoire familiale.

\* \*  
\*

À l'issue de toutes ces recherches et démarches, une question s'impose : est-ce que je suis juif ? Ou plus exactement est-ce que je me sens juif ? Je réponds : non. Du point de vue religieux, je suis complètement et résolument athée, comme l'était Mémé. Par ailleurs je ne m'identifie pas au peuple d'Israël. Si je combats l'antisémitisme, c'est comme je combats tous les racismes. Pourquoi alors avoir effectué tout ce travail et écrit ce livre ? Il me semblait nécessaire de connaître mes racines et je veux partager ce texte avec ceux de ma famille qui viennent de la même histoire. On ne peut pas renier ses origines, qu'elles soient juives ou autres, et l'histoire de nos aïeux s'inscrit de toute façon sur des générations

et des générations. Il est bon de la connaître. Cette inscription dans le temps me semble importante.

Il se trouve que le dimanche de Pâques, en cette année 2025, je suis allé me balader à Paris avec Martine du côté de la place des Vosges que j'aime particulièrement. Je voulais lui montrer la synagogue de la rue des Tournelles où se sont mariés Aron et Suzanne il y a 102 ans. La synagogue était fermée ! Impossible d'entrer. Nous avons continué notre visite sur la place des Vosges et en entrant dans le parc, je vois sortir un rabbin avec son livre en main, et bien sûr sa kippa noire. Martine me conseille de le suivre pour voir où il va. Peut-être à la synagogue ?

Bingo ! : je l'ai retrouvé en train d'attendre devant la synagogue pour que quelqu'un lui ouvre. Je l'aborde, non sans émotion, pour lui demander si la synagogue est ouverte et si on peut la voir. Devant son étonnement, j'ajoute tout de suite que je souhaitais y entrer simplement afin de voir, pour la première fois, la synagogue où se sont mariés mes grands-parents, car ils habitaient le quartier dans les années 20. Là, son visage devient plus expressif et ouvert : il me demande directement si c'étaient mes grands-parents paternels ou maternels. Je lui réponds. Il en conclut que ma mère était donc juive, et en conséquence il demande, mais sur le ton de l'affirmation : « Donc vous êtes juif ? » Sentant qu'il fallait que je réponde « Oui » pour avoir l'espoir d'entrer dans la synagogue, je réponds affirmativement. Il me dit qu'il habite ici mais qu'il n'a pas la clé.

Finalement une personne vient lui ouvrir de l'intérieur. Je reste cloué sur le seuil, ne sachant plus que dire ni que faire. Il me dit sur un ton aimable, avenant même, et j'en suis surpris : « Entrez, je vais vous faire visiter la synagogue, car rabbin moi-même, je suis le fils du rabbin qui officie ici ! Je m'appelle N. ». Son fils de huit ou neuf ans qui joue dans l'entrée de la synagogue s'appelle... Aharon ! Quelle coïncidence !

Nous entrons dans cet édifice absolument magnifique : la deuxième plus grande synagogue de Paris, dit-il, mais de loin la plus belle et la plus richement décorée. Une émotion énorme m'envahit, je ne peux plus parler. Il s'arrête de parler aussi. Silence... pendant quelques secondes. J'entre dans ce lieu où 102 ans auparavant mes grands-parents se sont mariés ! Quelle surprise, quelle chance, quelle émotion ! Probablement aucun membre de ma famille n'a dû y retourner depuis. Ce qui est émouvant c'est que, lorsque Pépé et Mémé se sont mariés, cette synagogue était récente, quasiment toute neuve : elle n'avait que cinquante ans, ce qui pour un édifice de cette taille et de cette envergure n'est rien du tout. Elle est désormais classée monument historique.

Le rabbin développe : Napoléon III avait donné son accord pour l'érection de cette synagogue qui a été inaugurée en 1876. Mais, dit-il, Napoléon III était antisémite et il l'a fait construire à l'envers : orientation vers l'ouest au lieu de l'est ! Objectif : semer la discorde parmi la communauté juive pour l'affaiblir, "désorienter" les croyants au sens propre comme au figuré. Il pensait que

certains ne voudraient pas prier vers l'ouest, tandis que d'autres accepteraient !

Les Juifs ne se posent pas ce genre de questions : le plus important pour eux, c'est les trois piliers de la religion :

- le livre : l'étude sempiternelle des écritures, de la Torah, et l'interprétation de ce livre,
- les vêtements (noir et blanc pour les hommes),
- le mariage entre Juifs, sinon la communauté risque de disparaître.

Ma mère en faisant la promesse d'un mariage avec un goy a rompu avec sa religion. Tout le monde dans la famille devait le savoir.

Jusqu'en 1960, la synagogue était fréquentée essentiellement par des Juifs ashkénazes (d'Europe de l'Est et d'Alsace-Lorraine). Depuis la fin de la guerre d'Algérie, beaucoup de Juifs d'Afrique du Nord sont arrivés et le rite séfarade s'est imposé. D'autre part, les Ashkénazes sont devenus moins croyants et pratiquants.

Puis le rabbin nous explique avec des mots techniques le fonctionnement de la synagogue et de l'office – je lui ai dit ne pas être croyant et bien sûr encore moins pratiquant. J'ai été baptisé et j'ai fait ma communion puisque la famille était devenue catholique à la suite du mariage de ma mère avec un catholique.

S'en est suivi un long monologue de ce jeune rabbin (qui est dentiste dans la vie !) sur la religion juive, sa longévité exceptionnelle, sa tradition, etc. Il nous invite à

fêter la fin de *Pessah* (Pâques) ce soir à 19 heures 30, mais c'est trop tard, nous devons rentrer chez nous. Il nous propose de venir aux prières du vendredi soir.

Cette visite et cette rencontre extraordinaires et complètement inattendues m'ont bouleversé. Je trouve que c'est une jolie récompense pour les efforts que j'ai faits, pour avoir effectué de nombreuses recherches, de multiples démarches, avoir analysé les archives, contacté l'arrière-petite-fille Leleu, sans succès, malheureusement, et pour avoir renoué avec mes cousins lointains. Il reste encore des incertitudes et des questionnements sur lesquels je pourrai revenir avec l'aide de mes cousins qui ont fait des recherches de leur côté, peut-être même qu'il y a des erreurs – qu'il faudra corriger – mais sur de nombreux points, je suis arrivé à faire la lumière.

\*   \*  
\*

Dans ma prime enfance, pendant une dizaine d'années, j'ai ignoré mes racines juives, on me les avait soigneusement cachées, et quand je les ai découvertes lors de ma communion, j'ai reçu l'injonction, de la part aussi bien de mon père que de ma mère, de les occulter. Il ne fallait surtout pas en parler, ni à la maison, ni, encore moins !, au dehors, pas même à mes amis. C'était comme une honte, un secret brûlant qu'il fallait garder caché, et même effacer de sa mémoire.

Il se trouve que Maman est morte à un moment où j'avais besoin de faire refaire mon passeport. La loi

autorise désormais qu'on fasse figurer sur ses papiers ce que l'on appelle le nom d'usage, le nom par lequel on décide de se faire officiellement appeler : ce peut être par exemple les noms accolés des deux conjoints mais ce peut être aussi les noms des deux parents. Je m'appelle Smagghe par mon père, j'ai décidé de faire figurer le nom de ma mère et donc le nom d'Eisenstein sur mes papiers. Je ne suis pas juif. En inscrivant le nom d'Eisenstein, je ne clame pas que je suis juif, je ne le revendique pas, mais je l'assume, ce n'est plus infamant, ce n'est plus un secret, c'est la réalité, rien de plus.

Ce livre est le chemin que j'ai tracé du secret à la mémoire.





## Bibliographie

- Françoise SIRIEX : *LELEU, décorateurs ensembliers*. Éditions Monelle Mayot – 2007
- Jacques SEMELIN : *Persécutions et entraides dans la France occupée. Comment 75 % des juifs en France ont échappé à la mort*. Éditions Les Arènes-Seuil – 2013
- Johann CHAPOUTOT, Christian INGRAO, Nicolas PATIN : *Le monde nazi 1919-1945*. Éditions Tallandier – 2024
- Renée POZNANSKI et Denis PESCHANSKI, Benoît POUVREAU : *DRANCY, un camp en France*. Éditions Fayard/Ministère de la Défense – 2015
- Laurent TABARY : *Récit – 3 juillet 1944* (La rafle du 3 juillet 44 dans l'Oise). Éditions Un point c'est tout – 2024
- Joshua M. GREENE : *Témoigner, paroles de la Shoah* (Recueil de témoignages sur les persécutions antisémites). Éditions Flammarion – 2000
- Evelyn et Claude ASKOLOVITCH : *Se souvenir ensemble*. Éditions Grasset – 2023
- Vanessa SPRINGORA : *Patronyme*. Éditions Grasset – 2025
- Joseph JOFFO : *Un sac de billes*. Éditions Jean-Claude Lattès – 1973
- Sonia DEVILLERS : *Les exportés* (sur les Juifs roumains après la Seconde guerre mondiale). Éditions Flammarion – 2022
- Non-violence Actualité, dossier n° II : *Résistances civiles - Les leçons de l'histoire* – 4<sup>e</sup> trimestre 1983

## Filmographie

- *La vie devant moi*, Nils TAVERNIER d'après le livre de Guy BIRENBAUM – 2025
- *Adieu Monsieur HAFMAN*, Fred CAVAYÉ d'après la pièce de théâtre de Jean-Philippe DAGUERRE – 2022

## Liens internet

- Le mémorial de la Shoah : [www.memorialdelashoah.org](http://www.memorialdelashoah.org)
- Les archives de Paris : [www.archives.paris.fr](http://www.archives.paris.fr)
- C.I.V.S. : [renseignement@civs.gouv.fr](mailto:renseignement@civs.gouv.fr)



## Remerciements

Avec mes plus chaleureux remerciements à Jacqueline Chevallier qui m'a interrogé sans relâche, merci pour son insistance ; elle m'a ainsi aidé à écrire, à être plus précis et plus pertinent dans mes recherches. Elle a aussi largement contribué à une lecture plus fluide du déroulement des péripéties de cette famille.

Vifs remerciements à Patrick Chevillard pour la restauration des documents et des photos, ainsi que pour la maquette de la couverture et la mise en page de cet ouvrage.

Remerciements à Jean-Émile Berret et à ma femme Martine qui m'ont sans cesse encouragé et soutenu dans la poursuite de ce projet afin de le mener jusqu'au bout.

Remerciements à Dana Demeter pour la traduction, en langue française, de documents officiels roumains.



## Table des matières

|  |     |
|--|-----|
| À la mort de Maman.....                            | 11  |
| Pépé : Aron Eisenstein, alias Arthur.....          | 16  |
| Mémé : Suzanne Jaslowski.....                      | 26  |
| Maman : Simone Eisenstein.....                     | 31  |
| Les lois anti-juives.....                          | 37  |
| La fuite en zone libre.....                        | 45  |
| La « liquidation » de l'entreprise Eisenstein..... | 49  |
| Saint-Étienne-de-Crossey.....                      | 53  |
| Retour à Paris.....                                | 56  |
| Henri Zisman et Leiba Feldman.....                 | 72  |
| Simone et Roger Smaghe.....                        | 78  |
| La vie de famille.....                             | 82  |
| Les réparations matérielles et morales.....        | 84  |
| Une histoire en héritage.....                      | 87  |
| La question de la judéité.....                     | 91  |
| Sortir du secret.....                              | 95  |
| Bibliographie, filmographie et liens internet..... | 99  |
| Remerciements.....                                 | 101 |

Achevé d'imprimer en juin 2025



Parc des Damiers - 139 rue Rateau  
93120 La Courneuve





Dans ma prime enfance, pendant une dizaine d'années, j'ai ignoré mes racines juives, on me les avait soigneusement cachées, et quand je les ai découvertes lors de ma communion, j'ai reçu l'injonction, de la part aussi bien de mon père que de ma mère, de les occulter. Il ne fallait surtout pas en parler, ni à la maison, ni, encore moins ! au dehors, pas même à mes amis. C'était comme une honte, un secret brûlant qu'il fallait garder caché.

Or il me semble nécessaire de connaître ses racines. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui je veux lever ce voile et retracer l'histoire passée sous silence de la branche maternelle de ma famille et je veux partager les résultats de mes recherches avec ceux de ma famille qui viennent de la même histoire.

A. S.-E.

